

Troisième séance, jeudi 9 juin 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempf-Horner, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE); 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 247 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 245 modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Projet de décret N° 246 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition des immeubles articles 7042 et 7212 de la commune de Fribourg – site Cardinal – en société simple avec la ville de Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Rapport N° 253 sur le postulat P2060.09 Heinz Etter (planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Alex Glardon, Ursula Krattinger-Jutzet, Yves Menoud, Albert Studer, Olivier Suter, Alain Thévoz et Parisima Vez.

Sans justification: M. Rudolf Vonlanthen.

MM. et M^{me} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous rappelle qu'une séance du Club des questions familiales aura lieu ce midi dans la salle de séance du deuxième étage.

Assermentation

Assermentation de M^{me} et MM. Johannes Frölicher, Sylvianne Périsset-Gantner, Gabriel Aebischer, Jérôme Delabays, Antonio-Elviro Soares et Jean-Daniel

Wicht, élu-e-s à diverses fonctions judiciaires par le Grand Conseil.

– La cérémonie d'assermentation a lieu selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Avant-hier, nous avons élu M. Jean-Marc Vionnet en tant qu'assesseur au Tribunal cantonal. Sa réélection comme assesseur suppléant est devenue sans objet et partant le décret est modifié. Le décret concerne donc la réélection des personnes suivantes: Hans Brügger, assesseur suppléant au Tribunal cantonal, Ernst Flammer, assesseur suppléant au Tribunal cantonal, Louis-Marc Perroud, assesseur suppléant au Tribunal cantonal, Eric Kolly, assesseur au tribunal d'arrondissement de la Sarine, Pierre Bossart assesseur au tribunal d'arrondissement de la Sarine, Marianne Schmutz, assesseure suppléante au Tribunal des prud'hommes de la Sarine, Jean-Pierre Levrat, assesseur suppléant au Tribunal pénal des mineurs et Bernard Schaaf, juge suppléant à 100% au Tribunal cantonal jusqu'au 31 décembre 2012. Selon les dispositions transitoires de la loi sur la justice, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. Ces postes n'ont pas été mis au concours. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret avec la modification que je viens de mentionner.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

¹ Projet de décret et préavis pp. 1288ss.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE

Le Rapporteur. Je répète encore une fois que M. Jean-Marc Vionnet ne figure plus sur la liste des personnes à réélire.

– Modifié.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est directement passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 80 voix contre 1; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80.*

A voté non:

Gander (FV, UDC/SVP). *Total: 1.*

Projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)¹

Rapporteuse: **Christine Bulliard** (PDC/CVP, SE).
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Deuxième lecture

ART. 1 À 4

La Rapporteuse. Confirmation des résultats de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 5 À 7

La Rapporteuse. A l'article 6, le projet bis parle de l'information des citoyens. Un vœu a été formulé au sujet de la mention également des «citoyennes». Au nom de la commission, il nous paraît évident que cette adaptation puisse se faire.

Pour le reste, confirmation des débats de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture (avec ajout des termes «*et citoyennes*» à l'article 6 alinéa 1^{bis}).

ART. 8 À 13

La Rapporteuse. Confirmation des débats de la première lecture.

La Commissaire. Confirmation des débats de première lecture.

(ART. 9)

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). J'ai déposé un amendement en première lecture concernant l'article 9 alinéa 5. Je reste persuadé que 30% est une meilleure solution que 10%. Une députée a dit: «le meilleur est l'ennemi du bien». Mais je vous rappelle que notre tâche comme politicien, à tous les niveaux, communal, cantonal et national, est d'améliorer le sort de nos concitoyens et concitoyennes. Nous avons constaté qu'il y a trop peu de places dans ce canton et les places sont trop chères. 30% au canton, c'est quand même à la décharge des communes. Normalement le Club des communes, c'est-à-dire le lobby des communes, ici, est beaucoup plus axé sur le fait de recevoir davantage du canton. Je ne comprends pas pourquoi vous vous opposez aux 30% au lieu de 10%. Ces 30% sont à la décharge des parents. Ils ne les recevront pas directement, mais ça va baisser le prix des places dans les crèches. Ces 30% permettraient également un bon accueil des enfants dans les structures extrafamiliales. L'argent fait défaut dans ces structures et il en faut plus. Il faut des gens formés. Je connais beaucoup de filles qui sont très à l'aise dans cette formation, mais il y a trop peu de places d'apprentissage dans ce domaine. Je pense que pour les enfants, pour les parents et pour

¹ Entrée en matière et première lecture le 7 juin 2011, BGC pp. 1129ss.

les finances du canton et des communes, il serait préférable de voter les 30% ... Mais, vu le résultat très net de la première lecture, je vais retirer mon amendement. Je vous remercie.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). L'article 9 alinéa 5 prend pour base le coût moyen des structures subventionnées. Actuellement, ce coût moyen a été déterminé par une évaluation du professeur Boutat-Ortwein. J'aimerais, M^{me} la Commissaire, que vous m'assuriez que ce coût moyen sera réévalué régulièrement et si vous pouviez nous dire à quelle fréquence.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). S'agissant de mes liens d'intérêts, je suis membre du comité de la crèche du Jura à Fribourg. A l'article 9 alinéa 5 j'avais la même approche que ma collègue Andrea Burgener concernant la réévaluation régulière du prix moyen afin que les associations ou les crèches sachent comment ça va se passer. J'aimerais également connaître la méthode que vous allez utiliser, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, pour que les associations et les crèches puissent travailler correctement. Sur l'ensemble de l'article 9, quelle serait la méthode mise en place par votre Direction, M^{me} Demierre, afin de distribuer les subventions cantonales et celles des employeurs? On est quelque peu en souci pour les complications administratives. En particulier si les parents ont des soucis, ils s'adressent en priorité à la directrice de la crèche qui doit souvent régler de nombreux problèmes administratifs. Il y a bien sûr une surcharge administrative relative à ces tâches. J'aimerais savoir si vous enverrez le règlement d'application – règlement qui devra être mis en consultation – tant à la Fédération cantonale des crèches qu'aux institutions de la petite enfance. Pour les 30%, je suis étonné que M. de Roche retire son amendement. Je l'aurais à nouveau soutenu.

La Rapporteuse. Au sujet des 10%, la discussion a vraiment eu lieu. J'aimerais dire que l'on n'est pas monté à 30%, mais nous avons tout de même fait un amendement concernant un fonds pour les crèches. C'est un pas dans la bonne direction.

La question de M^{me} Burgener et de M. Schoenenweid, qui ont le souci de savoir si le prix moyen va être adapté, a été discutée en commission. M^{me} la Commissaire nous a assurés que ce forfait allait être l'objet d'une adaptation régulière.

Pour la deuxième question de M. Schoenenweid, je laisse répondre M^{me} la Commissaire.

La Commissaire. J'aimerais rappeler que c'est environ 7,5 millions par année qui vont être injectés en supplément dans les structures d'accueil, entre la participation de l'Etat et celle des employeurs. En ce qui concerne les deux questions sur l'adaptation, nous avons dit que nous adapterions de façon régulière les montants. Nous allons examiner chaque année la situation et après les discussions auront lieu bien sûr dans le cadre des lectures budgétaires. Nous avons déterminé le prix, fixé actuellement sur la base d'une étude Boutat-Ortwein. Nous ne pourrions bien sûr pas refaire l'étude chaque année, c'est un énorme travail, mais

nous referons régulièrement aussi une réévaluation avec une étude, plus les augmentations régulières. En ce qui concerne la méthode mise en place pour les employeurs, je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, nous avons voulu une solution qui cause le moins de tracas aux employeurs. Nous nous sommes entendus avec la Fédération des caisses d'allocations familiales qui est d'accord d'encaisser cette contribution de la même façon que les allocations familiales, donc il n'y aura aucune démarche administrative supplémentaire pour les employeurs si ce n'est bien sûr payer les montants correspondants. En ce qui concerne les structures, nous avons là aussi réfléchi à la solution la plus simple. Nous allons verser aux structures et non pas aux parents les montants en fonction des heures de garde effectuées. Nous sommes en train de préparer des formulaires que les structures devront remplir. Pour celles qui ont des systèmes informatiques, ce sera sans soucis particuliers, pour les autres ce sera un formulaire à remplir à la main ou d'une autre façon. Nous sommes également en train de discuter d'un programme informatique que nous pourrions mettre à disposition des structures qui le souhaitent, pour leur gestion entière, c'est une réflexion que nous avons en cours. En ce qui concerne le règlement, il est quasiment à bout touchant. Nous attendions bien sûr les débats au Grand Conseil pour le finaliser. Nous allons le mettre en consultation mais celle-ci sera extrêmement brève puisque je vous l'ai dit également, nous aimerions faire entrer cette loi en vigueur le plus rapidement possible. Pour que l'on puisse le faire, la consultation aura donc lieu ces tout prochains temps dans un délai très bref, faute de quoi la date d'entrée en vigueur de la loi devra être retardée.

– Confirmation des débats de la première lecture.

ART. 14 ET 15

La Rapporteuse. Je tiens à préciser que la commission maintient son amendement, c'est-à-dire la formulation du projet bis: «L'Etat participe» et non «peut participer». La commission maintient sa position.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je confirme les résultats de la première lecture, c'est à dire la version du Conseil d'Etat: «L'Etat peut participer ...». Je l'ai dit: il n'est pas question pour le canton de se désengager de la formation, c'est une priorité pour nous, des bonnes structures ne peuvent fonctionner effectivement qu'avec une bonne formation. Simplement ça met un garde-fou pour des demandes qui ne seraient pas fondées. Je vous invite à confirmer les débats de la première lecture, c'est-à-dire la version initiale du Conseil d'Etat.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Qui cherche à éviter des discussions et des manques de clarté ne se satisfait pas d'une formulation potestative. Une telle formulation ne peut pas plaire. Madame la Commissaire, vous nous avez donné vos arguments mardi passé. J'ai envie de vous répondre qu'il est parfaitement possible d'écarter les demandes d'aide aux frais de formation ou de perfectionnement qui sont inadé-

quates si les critères donnant accès à un tel financement sont clairement définis dans un règlement. Insérer une formulation potestative en raison de possibles demandes douteuses n'est pas en proportion avec toutes les demandes adéquates en vue d'une formation ou d'un perfectionnement, demandes qui garantiront une excellente qualité de prise en charge des enfants confiés à des professionnels. Il est difficile de défendre une bonne qualité de formation si on ne la protège pas en même temps par une participation aux frais assurée par la loi. Je vous invite donc, chers collègues, à revenir sur votre décision de première lecture et suivre la proposition de la commission.

– Au vote l'article 14 est adopté selon la version de la commission par 47 voix contre 44; il y a 2 abstentions.¹

– Au vote l'article 15 est adopté selon la version de la commission par 47 voix contre 46; il n'y a pas d'abstentions.¹

– Modifiés selon le projet bis. Ces deux articles seront soumis à une troisième lecture.

ART. 14

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 47.*

Ont voté en faveur de la version originale:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Duc (BR, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 2.*

ART. 15

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 47.*

Ont voté en faveur de la version originale:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

ARTICLES 16 à 20, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Rapporteure. Je confirme les débats de la première lecture et, concernant l'article 16^{bis}, j'aimerais juste remercier les députés de leur accord en vue d'un fonds d'incitation à la création de places de crèche. Je pense effectivement que c'est une très bonne décision. Je vous remercie.

– Confirmation de la première lecture.

Troisième lecture

ART. 14 ET 15

La Rapporteure. Confirmation des débats de la deuxième lecture.

La Commissaire. Je le redis, il n'y a aucun désengagement voulu par le Conseil d'Etat. C'est un montant de l'ordre de 140 000 francs qui est au budget, nous n'avons fait que de l'augmenter ces dernières années. En ce qui concerne les frais d'écolage de base: pour le

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

CFC, c'est la prise en charge régulière de ces coûts-là. Pour l'article 15: en ce qui concerne le perfectionnement, on va bien sûr poursuivre toutes les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant pour renforcer la qualité de la prise en charge de nos enfants dans les structures. Je vous invite à soutenir la version de la première lecture, c'est-à-dire «Le Conseil d'Etat peut participer...».

– Au vote, l'art. 14 est confirmé selon le résultat de la première lecture par 49 voix contre 47; il n'y a pas d'abstentions.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 15

La Rapporteuse. Confirmation des débats de la deuxième lecture.

La Commissaire. Confirmation des débats de la première lecture.

– Au vote, l'art. 15 est confirmé selon le résultat de la première lecture par 54 voix contre 44; il n'y a pas d'abstentions.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 14

Ont voté en faveur du résultat de 2^e lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thommet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 47.*

Ont voté en faveur du résultat de 1^{re} lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/

SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

ART. 15

Ont voté en faveur du résultat de 2^e lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thommet (SC, PS/SP). *Total: 44.*

Ont voté en faveur du résultat de 1^{re} lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 96 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/

FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 96.*

A voté non:

Binz (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Projet de décret N° 247 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire suppléant: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à cinq reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 59 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 39 dossiers, ce qui représente 82 personnes; 20 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Le pourcentage de refus est très élevé: beaucoup trop élevé, plus du 30%, sachant que chaque requérant a reçu le droit de cité de sa commune de résidence, qu'il a été en principe auditionné par la commission des naturalisations de sa commune. Il est inadmissible que l'on retrouve devant la Commission des naturalisations du Grand Conseil des personnes qui ne parlent ni l'allemand ni le français. Je vous rappelle les conditions d'intégration mentionnées à l'article 6a de la loi sur le droit de cité fribourgeois: «d) la capacité de s'exprimer dans une des langues officielles du canton». Il est surprenant que la Commission soit en possession de rapports d'enquêtes de la Police fribourgeoise où les réponses aux questions posées sur les connaissances de nos institutions et de notre environnement sont sans faute pour Monsieur et également pour Madame, alors que Madame, qui a passé 26 ans de sa vie dans notre canton, ne peut ni répondre ni

même comprendre les questions qui lui sont posées par la Commission. Et l'on vient de faire une pseudo-loi sur l'intégration! Ce commentaire n'engage que moi et non pas les membres de la Commission.

Il est inquiétant que de nombreuses personnes de deuxième génération, qui sont bien souvent nées en Suisse et dans notre canton, qui ont suivi toute leur formation scolaire avec succès, ont une connaissance parfois catastrophique de nos institutions et de leur environnement. Des jeunes d'une vingtaine d'années, à qui l'on demande de nous citer un lac fribourgeois, nous répondent le lac de Genève! Une ville au bord du lac de Neuchâtel? On nous cite Ouchy! Des jeunes qui sortent de nos écoles et ne peuvent nommer ni une montagne ni une rivière fribourgeoise... et je ne parle pas de leurs lacunes en matière de connaissances de nos institutions! Il y a là matière à réflexion. Et l'on dit que l'école fribourgeoise est l'une des meilleures! Ce ne sont là que des exemples.

Tous les membres de la Commission des naturalisations se désolent de cette situation. Mesdames et Messieurs, il y a encore des communes qui ne font pas leur travail correctement en matière de droit de cité et c'est regrettable car le tri, l'information et la formation doivent commencer à ce niveau-là. La Commission des naturalisations du Grand Conseil souhaite que les communes et leurs commissions des naturalisations soient mieux informées et mieux formées en matière d'octroi du droit de cité. J'en fais appel à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au niveau de la procédure, j'ai eu quelques questions ces derniers jours de la part de députés. Il est bien clair que quand la Commission des naturalisations recale un requérant, on lui donne le temps de parfaire ses connaissances et de remplir les conditions de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Toutes ces personnes sont informées de cette situation mais elles peuvent demander à être présentées devant le Grand Conseil. On ne peut pas, nous, dire non, nous ne donnons qu'un préavis. Donc elles seront présentées au Grand Conseil mais elles savent que ce serait avec un préavis négatif de la Commission.

Maintenant, la Commission ayant fait son travail, elle a donné son aval au présent projet. Toutes les personnes y figurant remplissaient les conditions légales tant fédérales que cantonales au moment de l'impression du projet de décret. Il y a quelques jours, la Commission a été informée que M. Zelimir Sekic, que vous trouvez au N° 32 du décret et qui a été auditionné par la Commission des naturalisations le 3 mars dernier, s'est marié. En effet, M. Sekic a épousé M^{me} Mariana Vajo, une ressortissante bosniaque. Le mariage a eu lieu le 16 avril dernier en Croatie, projet de mariage qui n'a pas été annoncé à la Commission lors de l'audition de M. Sekic. En l'occurrence, nous vous demandons de retirer le dossier de M. Sekic du décret afin que l'on puisse effectuer les vérifications nécessaires. En application de l'article 6 alinéa 2 de la loi sur le droit de cité fribourgeois et de l'article 3 lettre a de son règlement d'exécution, M. et M^{me} Sekic seront convoqués devant la Commission pour que l'intégration de Madame puisse être vérifiée, en particulier sur la question de ses connaissances linguistiques. De plus, au N° 38 M^{me} Alla Yatsenko a un enfant qui se prénomme Ar-

¹ Message pp. 1265ss.

tiom et qui est né le 10 septembre dernier à Fribourg. Ce n'est que tout récemment que Madame a produit les documents d'état civil au Service des naturalisations. Il faut donc ajouter Artiom Yatsenko au N° 38. Mis à part ces modifications, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec les modifications proposées.

Le Commissaire. J'ai pris acte des déclarations du président de la Commission des naturalisations concernant le nombre, respectivement le pourcentage impressionnant – il a cité plus de 30% – qui ne correspondait pas aux exigences, qui n'est pas accepté. J'ai aussi pris acte des questions ou de l'incohérence entre le questionnaire posé par la police et les questions posées par la Commission. Je ferai part de cette situation au Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts dans le but d'intervenir auprès des instances concernées.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Il y a quelques instants, le président de la Commission des naturalisations a donné quelques informations sur la procédure de ces naturalisations. Je me suis personnellement occupé d'une famille qui a demandé la naturalisation. Cette famille est composée du papa, de la maman et de trois enfants. Le père travaille depuis une quinzaine d'années dans une entreprise fribourgeoise, parle parfaitement le français, se consacre à toutes sortes de choses, le sport, etc., fait partie d'associations. Je connais très bien la famille, elle vient de Courtepin. Les deux premières filles sont scolarisées, parlent parfaitement le français. La dernière est âgée de quelques mois. La maman s'occupe personnellement des devoirs des enfants. Ces gens sont passés devant une première procédure, c'est-à-dire une première audition. Pour quelques babillages de la part de la maman qui, bien sûr, s'occupe des enfants, est à la maison, fait faire les devoirs, prépare les repas, on met des points d'interrogation et on coupe la procédure. Je trouve la décision dure, très dure, trop dure. Ces gens ne jurent que par ce pays. Je ne fais pas partie de la Commission des naturalisations, je n'assiste pas aux auditions qui sont faites dans le cadre du Service, mais je pense quand même que retarder une procédure de plusieurs mois, peut-être d'une année ou deux, pour que la maman sache parfaitement qui est le président de la Confédération ou qui est le chancelier de l'Etat de Fribourg – ou la chancelière, excusez-moi! – je trouve que parfois cela va un tout petit peu loin quand on voit des familles unies, avec un salaire confortable pour le mari. Des patrons, des conseillers communaux, le syndic d'une commune ont donné des avis tout à fait favorables pour des gens qui n'ont causé jamais aucun problème. Je me dis parfois, là, on pourrait faire quelques exceptions.

Le Rapporteur. M. le Député Duc cite une famille qui n'est encore pas passée devant la Commission des naturalisations du Grand Conseil. Elle est en cours de procédure, donc elle a été auditionnée par le Service des naturalisations pour l'instant. J'aimerais quand

même rappeler à M. Duc qu'on est là aussi pour appliquer la loi. Comme je vous l'ai dit, l'article 6 de la loi sur le droit de cité dit que le requérant doit avoir des connaissances d'une des langues du canton. Nous, on est là pour faire respecter cette loi. C'est aussi souvent en faveur de ces dames de certaines communautés qui sont vraiment recluses à la maison. C'est vraiment pour cela qu'on dit: voilà Monsieur, pour vous c'est clair, mais vous devez accompagner votre dame. C'est pour elle que c'est bien parce que cette dame, si elle n'arrive pas à communiquer avec son voisinage, si elle est tout le temps à la maison avec ses enfants, c'est pour elle que c'est malheureux! Donc, il faut faire cet effort-là d'intégration. C'est le respect de la loi. Pour les autres questions, il est bien clair, M. Duc, que ce n'est pas parce qu'une personne ne connaît pas le nom de la présidente de la Confédération ou de la chancelière de l'Etat de Fribourg – question qui n'est pas posée en ce qui concerne la chancelière – ce n'est pas pour une question qu'on va dire non. La décision se prend sur l'ensemble des réponses aux questions posées. On apprécie aussi différemment la situation d'une personne qui est à l'Université de celle d'une personne qui vient par exemple du Sri Lanka et qui n'a pas eu d'école du tout. On apprécie différemment ces situations-là. Pour les autres questions, chaque groupe de ce Parlement a un représentant à la Commission des naturalisations. Il faut aussi regarder avec eux pour s'intéresser aux questions qui sont posées. Je ne veux pas vous dire toutes les questions, la façon dont elles sont posées, toute la procédure. Mais regardez avec vos représentants. Ce que je peux vous dire, c'est qu'à la Commission des naturalisations, tous groupes confondus, on a une excellente entente au niveau des naturalisations. On a vraiment la même vision du respect de la loi sur le droit de cité.

Le Commissaire. Rien à ajouter.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé, nous vous demandons de retirer le N° 32 du décret et d'ajouter au N° 38 l'enfant Artiom Yatsenko.

– Modifié.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen de ce décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (VE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 94.*

Se sont abstenus:

Neuhaus (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

Projet de loi N° 245 modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation¹

Rapporteur: **Daniel de Roche** (ACG/MLB, LA).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet de loi et le message N° 245 ont été accueillis favorablement par l'ensemble des membres de la commission. La commission s'est réjouie que le Conseil d'Etat ait tenu sa promesse en proposant une solution relativement souple en renonçant à l'exigence d'une intégration systématique des structures d'accueil dans les bâtiments scolaires. Une telle exigence est en principe considérée par la commission comme juste mais pas praticable ou réaliste pour des communes rurales ou pour des communes qui viennent de fusionner.

On a aussi salué l'encouragement supplémentaire à la création de places d'accueil et la commission considère comme réaliste le taux de couverture de 15% de l'ensemble des élèves d'un cercle scolaire. Enfin, on a aussi salué et souligné la concertation entre les différentes Directions impliquées, c'est-à-dire la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le sujet le plus discuté a été le délai d'entrée en vigueur de ce projet de loi modifiée. Le commissaire s'est engagé à donner une réponse à la question de l'entrée en vigueur. J'attends très volontiers la réponse du commissaire sur cette question. De ce fait, la commission vous invite à l'unanimité à entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier le rapporteur de la commission pour son rapport. J'apporte néanmoins quelques explications. Comme vous le savez, ce projet de loi fait suite à la motion des députés Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty. Je rappelle que le Conseil d'Etat avait refusé la motion tout en s'engageant à modifier le règlement en y intégrant le subventionnement de locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires. Le Conseil d'Etat mettait en avant le fait que la proximité des locaux destinés à l'accueil extrascolaire et aux besoins scolaires permettrait de trouver des synergies, d'améliorer le taux d'occupation des locaux et de minimiser les risques liés aux déplacements des enfants. Le Grand Conseil a accepté la motion le 17 mars 2010. Comme vous pouvez le constater, c'est dans le délai imparti que le Conseil d'Etat vous propose cette modification de loi. Il espère tout de même, et j'insiste là-dessus, que de nombreuses communes intègrent leurs locaux pour les accueils extrascolaires justement dans les complexes scolaires, ceci pour des raisons de sécurité des enfants.

Comme vous avez pu le constater, l'adaptation de la loi concerne la modification de son champ d'application en y intégrant la notion d'accueil extrascolaire. Les modalités d'application seront intégrées dans l'ordonnance modifiant le règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. Le Conseil d'Etat n'a pas défini de valeurs fixes pour la définition du nombre de places d'accueil par cercle scolaire. Il a déterminé une fourchette entre 10 et 15%, basée sur une étude de la société INFRAS, mandatée par le Service de l'enfance et de la jeunesse. Pourquoi 10 à 15%? Pour laisser cette possibilité aux communes d'avoir cette marge de manœuvre. Ceci dit, ce sont bien les communes qui devront analyser leurs besoins et déterminer leur taux pour déterminer le programme de leurs locaux. Elles ont la possibilité d'aller au-delà mais la subvention sera calculée sur le taux maximum.

Le calcul de la subvention: ce taux sera appliqué à la statistique des effectifs scolaires établie par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Comme vous le voyez, et le rapporteur l'a dit, c'est un dossier qui concerne au minimum trois Directions. Il permettra de déterminer le nombre théorique de places. Ce nombre sera multiplié par 3m² et la surface obtenue

¹ Message pp. 1239ss.

sera augmentée de 30%, ce qui est prévu actuellement pour tenir compte des dégagements et sanitaires. Le total correspondra à la surface subventionnable.

L'entrée en vigueur de la loi? On verra le débat, mais très concrètement, en vertu des dispositions ou en vertu des décisions que vous avez prises tout à l'heure concernant la loi précédente, le Conseil d'Etat souhaite une entrée en vigueur coordonnée, probablement au 1^{er} septembre. Bien sûr, la question sur les subventions sur les travaux en cours viendra dans la mesure où le budget qui sera affecté à cet effet en 2012 sera accepté. Alors, si les travaux auront été coordonnés avec la demande de subventions, ces subventions pourront être versées sur la base et dans la mesure où le budget sera accordé, mais en 2012. Bien entendu, il n'y a pas de subventions rétroactives.

C'est avec ces considérations qu'au nom du Conseil d'Etat je vous demande d'entrer en matière et d'approuver le projet de loi tel que proposé.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien salue la modification de loi qui permettra de participer au financement de constructions de bâtiments nécessaires à l'accueil extrascolaire. Cette aide permettra aux communes de mettre à disposition des familles des infrastructures nécessaires et attendues.

Nous pouvons constater qu'actuellement les deux parents se sont souvent formés durant une longue période. Ni l'un ni l'autre ne peut ou ne veut cesser son activité professionnelle. Pour d'autres, deux emplois sont nécessaires pour subvenir aux besoins de toute la famille. L'éloignement de la place de travail par rapport au lieu de résidence ne favorise pas forcément la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale sans la solution que peut apporter l'accueil extrascolaire. La souplesse qui permettra de financer certaines constructions, qui ne sont pas situées dans le complexe scolaire, donnera la possibilité de trouver des solutions intéressantes, comme par exemple dans des bâtiments réservés en partie aux aînés. Cette cohabitation est souvent positive pour tous et permet de bénéficier de certaines installations existantes, comme une cuisine par exemple. Ceci facilitera aussi les grandes communes qui disposent de plusieurs bâtiments scolaires sans possibilité d'agrandissement sur le même site, en zone urbanisée. Il serait dommageable que quelques communes, qui auraient la volonté et la possibilité de mettre en place l'accueil extrascolaire pour la rentrée 2011, renoncent pour pouvoir bénéficier de la participation cantonale en 2012. Il est nécessaire de trouver une solution dans le cadre du budget 2011 afin de pouvoir mettre en place ces infrastructures rapidement et, comme prévu, avec un soutien de l'Etat.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce projet de loi.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme cela a été suffisamment dit lors des débats précédents concernant la loi sur les structures d'accueil extrafamilial, de plus en plus de familles ont besoin de structures pour accueillir leurs enfants pendant que les parents travaillent. Il est donc inutile de rappeler cette néces-

sité. Je dirais simplement que le concordat HarmoS demande que les cantons offrent une prise en charge appropriée des élèves en dehors des heures d'école. Actuellement, le canton ne compte que cinquante structures d'accueil extrascolaire. Dix nouvelles vont s'ouvrir d'ici août 2011. La demande va s'accroître avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat d'avoir renoncé à ce que ces infrastructures soient obligatoirement situées dans les structures scolaires. Il faut parfois faire preuve de pragmatisme, n'est-ce pas M. le Commissaire?

Le groupe libéral-radical acceptera donc l'entrée en matière de cette loi.

Roubaty François (PS/SP, SC). Je suis président de la Fédération des accueils extrascolaires fribourgeois. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour la modification apportée à la loi du 11 octobre 2005. Afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, il est nécessaire de pouvoir offrir un accueil aux enfants scolarisés en primaire. La motion que j'ai déposée avec ma collègue Burgener demande au Conseil d'Etat de subventionner les bâtiments servant aux accueils extrascolaires, le but étant de créer des places d'accueil et d'inciter les communes à les réaliser avec une aide financière. Le montant subventionnable est obtenu en prenant le nombre de places d'accueil prévu à concurrence de 15% de l'effectif scolaire. Cette estimation correspond aux besoins actuels mais devra être réévaluée à l'avenir.

Je vous invite à accepter l'entrée en matière et à accepter le projet tel qu'il vous est présenté.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné le projet de loi N° 245 et à l'unanimité, comme la commission le propose, va entrer en matière.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Entschuldigen Sie: Ich werde zur Abwechslung gleich die Sprache wechseln. Das Mitte-Links-Bündnis hat dieses Dekret mit Freude entgegengenommen und ist für Eintreten.

Allgemein gesagt: Ich habe keine besonderen Interessen in diesem Dossier, ausser dass ich als Mutter einer Tochter in den letzten sieben Jahren die ausserschulischen Betreuungsstätten kennen und schätzen gelernt habe und mir der Problematik sehr bewusst bin. Wie meine Vorrednerinnen und Vorredner schon gesagt haben, ist es ein Angebot, das unbedingt nötig ist und in den nächsten Jahren sicher vermehrt gebraucht wird. Ich glaube, dass auch viele Gemeinden Projekte haben, die sie gerne realisieren möchten.

Erlauben Sie mir jetzt meine drei Bemerkungen. Erstens freuen wir uns besonders, dass endlich eingesehen wird, dass ausserschulische Betreuungsstätten, die ausserhalb der offiziellen Schulstätten und Schulzeiten ein Angebot anbieten, im erweiterten Sinne zur Schule gehören. Dieses Dekret wird es erlauben, nicht nur in finanzieller und architektonischer Hinsicht diese Betreuungsstätten zu koordinieren, sondern auch im Sinne einer verstärkten Zusammenarbeit zwischen Schule und Elternhaus. Es wird es erlauben, diese Be-

treuungsstätten als drittes Element näher an die Schule zu bringen und auch diese Koordination zwischen Betreuerinnen und Betreuern, Lehrpersonal und Schulleitung, die manchmal nicht ganz einfach ist, besser in die Wege zu leiten. Von daher freue ich mich auf eine neue, konstruktive Zusammenarbeit.

Die zweite Bemerkung betrifft das subventionierte Angebot. Die 15% an Kindern pro Schulstätte, die unterstützt werden, sind vielleicht heute angebracht, aber werden in Zukunft sicher das untere Limit sein. Ich denke, auch die Berechnung der subventionierten Quadratmeter ist nicht extrem grosszügig. Von daher möchte ich den Staatsrat bitten, bei der Berechnung nicht noch alle möglichen Abzüge und Ausnahmen vorzusehen, wie es oft bei Schulräumlichkeiten geschieht, sondern wirklich bei dieser relativ schwach ausgestatteten Berechnung wenigstens ans Maximallimit zu gehen. Ich möchte ihn bitten, im Ausnahmefall lieber mehr zu subventionieren, um auch eine nötige Anstossfinanzierung zu gewähren.

Drittens möchte ich noch kurz auf die Distanz zwischen den Räumlichkeiten der Schule und der Betreuungsstätten eingehen. Wir freuen uns, dass die Motion umgesetzt wird und auch die Subventionierung von Räumen ausserhalb des unmittelbaren Schulgeländes möglich ist. In manchen Gemeinden hat es sehr geeignete Räumlichkeiten, zu denen es vielleicht einen Fussweg von 10 Minuten braucht. Es ist nicht sinnvoll, aus Sicherheitsgründen die Kinder auf dem Schulgelände einzusperren. Kinder müssen sich auch im öffentlichen Raum bewegen können. Sie müssen in ihrem Dorf oder in ihrem Quartier einen Weg zwischen der Schule und einer Betreuungsstätte zurücklegen können. Deshalb mein Aufruf, und ich bin sehr froh, dass es grad Herr Godel ist, der das hier hört: Wir bitten den Staat, auch hier, wie bei der Sicherheit des Schulweges, die Gemeinden auf den Weg zwischen Schule und Betreuungsstätte aufmerksam zu machen. Wir bitten den Staat ebenfalls, hier vielleicht auch einmal ein Pilotprojekt zu unterstützen, damit die Schulwege – Fuss- und Velowege – in den Orten allgemein sicherer werden und die Kinder sich eben auch bewegen können. Wir haben in der Rechnungsdiskussion gehört, wie viele Kinder heute wegen Übergewicht Gesundheitsprobleme haben. Es ist gut, wenn die Kinder Wege zurücklegen müssen und wenn geeignete Räumlichkeiten vorhanden sind, sollten diese auch unterstützt werden.

In diesem Sinne ist unsere Fraktion für Eintreten.

Le Rapporteur. Tous les groupes présents sont d'accord d'entrer en matière et je les en remercie.

M. Ducotterd, au nom du groupe démocrate-chrétien, salue l'aide aux constructions des écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. Il pense, et je pense aussi comme la commission, que ce devrait être possible d'octroyer des subventions déjà dans le cadre du budget 2011. Donc, dans les comptes 2011, on verra l'effet.

Antoinette de Weck souligne les besoins de structures d'accueil. C'est dans le sens de HarmoS. Elle salue aussi le pragmatisme du Conseil d'Etat dans la modification de la loi proposée. M. Roubaty remercie au nom du groupe socialiste le Conseil d'Etat pour les modifi-

cations proposées. Il souligne l'évaluation nécessaire du nombre et du volume des places disponibles.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a été exemplairement court et concis. Nous le remercions.

M^{me} Christa Mutter hat als Mutter Freude und schätzt das Angebot. Sie sagt, das Angebot sei nötig und werde in Zukunft immer nötiger. Die Empfangsmöglichkeiten gehören mit dieser Gesetzesänderung zur Schule. Sie meint, dass die Subventionen von 15% am unteren Limit sind und lädt den Staatsrat ein, nicht noch weitere Abzüge an seinen Subventionen zu machen. Sie freut sich ebenfalls darüber, dass die Distanz kein Problem mehr ist; respektive, dass die Empfangsmöglichkeiten nicht im Schulareal sein müssen, weil Bewegung für Kinder wichtig ist. Sie weist aber auch auf die Sicherheit der Schulwege und der Wege zwischen den Schulen und den Empfangsmöglichkeiten hin.

Vielen Dank für Ihr Vertrauen und Ihr Eintreten und Ihre Aufmerksamkeit.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les députés qui sont intervenus et qui acceptent le projet tel que proposé.

Deux remarques. Tout d'abord le pragmatisme! Bien sûr que nous avons du pragmatisme au Conseil d'Etat puisqu'on proposait déjà de modifier uniquement le règlement sans toucher la loi dans le but d'aller plus vite avec cette ouverture, c'est-à-dire pouvoir subventionner des locaux destinés à l'accueil extrascolaire, mais de manière plus restrictive que les députés l'ont demandé, ceci pour des raisons de sécurité, comme cela a été relevé.

J'enchaîne avec les remarques de M^{me} la Députée Christa Mutter qui parle, bien entendu, de sécurité. Elle a bien relevé que c'était l'affaire des communes. Je la rejoins aussi lorsqu'elle dit que ce n'est pas nécessaire d'avoir toujours des transports scolaires, car il est bon parfois pour des raisons de santé de pratiquer la mobilité douce. Je crois que cet élément-là est aussi important pour un travail entre l'Etat et les communes.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 2 LET. 2 (NOUVELLE)

Le Rapporteur. Pas de commentaires en l'état.

Le Commissaire. Pas de remarques.

– Adopté.

ART. 3 AL. 1 LET. D

Le Rapporteur. Pas de remarques.

– Adopté.

ART. 8 TITRE MÉDIAN ET LET. C (NOUVELLE)

– Adopté.

ART. 9 TITRE MÉDIAN

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. J'attends encore une fois un commentaire du commissaire du Gouvernement concernant l'entrée en vigueur. Sinon, pas de remarques.

Le Commissaire. Comme annoncé lors de l'entrée en matière, le Conseil d'Etat coordonnera en principe l'entrée en vigueur de cette loi avec la loi que vous avez acceptée tout à l'heure, si possible au 1^{er} septembre de cette année.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP),

Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

Projet de décret N° 246 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition des immeubles articles 7042 et 7212 de la commune de Fribourg – site Cardinal – en société simple avec la ville de Fribourg¹

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Grâce à la ville et au canton de Fribourg, le site Cardinal reste fribourgeois. La commission du Grand Conseil a préavisé l'entrée en matière ainsi que le crédit pour l'acquisition du site Cardinal à l'unanimité. Il souhaite que le Grand Conseil en fasse autant. Les raisons évidentes sont les suivantes:

Le site Cardinal fait partie du patrimoine émotionnel, non seulement de la ville, mais aussi du canton, suite à la mobilisation pour son maintien. Le site Cardinal était un fleuron de l'industrie alimentaire du canton de Fribourg. Il est situé au cœur de la ville, mais bénéficie d'accès routiers et ferroviaire privilégiés. Le prix d'achat négocié est très raisonnable. Il redore ainsi le blason de Feldschlösschen, quelque peu terni après les annonces de fermeture de la brasserie.

Durant les débats, plusieurs points ont été relevés et discutés. Tout d'abord, il faut signaler la qualité des documents fournis par notre architecte cantonal, M. Charles-Henri Lang, avec un historique fouillé, une bonne présentation des bâtiments et la précision de l'analyse financière effectuée par le bureau mandaté; la raison d'une acquisition à 50%, avec un manque de leadership avéré; je pense que le commissaire reviendra sur ce sujet. Nous avons parlé également de la moins-value de 3,5 millions relative à la pollution éventuelle du terrain par les huiles et l'ammoniaque ainsi que celle des bâtiments qui pourraient contenir de l'amiante. Nous avons également parlé de la valeur négative attribuée à certains bâtiments, tels que la cheminée et les silos, en raison des charges d'entretien qu'ils induisent, du degré de protection des biens culturels et de ses effets sur le futur. Une visite des lieux par la majorité de la commission a démontré la justesse de certaines mesures, pour la maison du gardien en particulier, ainsi que pour la halle d'embouteillage, certes récente, mais très intéressante pour son utilisation future. Par contre, on a relevé aussi les effets pervers de la protection des piliers dans les caves: si ceux-ci méritent certes d'être conservés, ce n'est pas forcément le cas des locaux qu'ils soutiennent. Concernant le rôle futur de la Fondation du musée Cardinal, celle-ci désire rester dans son site et souhaite même qu'il soit agrandi pour pouvoir y déposer trois camions d'époque.

¹ Message pp. 1248ss.

Il y a toutefois une ombre au tableau, soit le remplacement du mécène Feldschlösschen par un autre intéressé, public et privé. En effet, le propriétaire des lieux s'occupait de toute la partie logistique de cette Fondation, qui bien-entendu devra être reprise par quelqu'un d'autre ou par la Fondation elle-même.

Enfin, nous avons parlé aussi des effets dans le temps de l'éventuelle temporisation d'un des partenaires en vue de la mise en valeur du site, ainsi que de la reprise éventuelle des parts en cours de projet. Je rappelle ici que le potentiel de construction sur ce site est de l'ordre de 500 millions de francs et il est clair que tous ces investissements ne pourront pas se faire en quelques années.

Par contre, nous n'avons que peu parlé du concours d'idées et des concours d'architecture consécutifs, ceux-ci n'étant pas l'objet du décret. Un premier rapport à ce sujet devrait nous être fourni incessamment, promis pour le mois de juin mais en tout cas pour cette année.

Voilà en quelques touches non exhaustives les points abordés par la commission. Comme annoncé dans mon introduction, la commission s'est réjouie de cette étape en vue de l'élaboration du parc technologique au centre-ville et propose au Grand Conseil d'approuver ce décret tel qu'il vous est soumis.

Le Commissaire. Tout d'abord je remercie le président de la commission pour son rapport d'entrée en matière. Permettez-moi de faire quelques considérations. Tout d'abord, comme il a été dit, vous devez aujourd'hui vous prononcer sur l'octroi d'un crédit pour le rachat du site Cardinal. Comme vous le savez, c'est l'aboutissement de longues et intenses discussions entre le canton, la ville et Feldschlösschen. Nous avons tous été infiniment déçus et bien sûr attristés par l'annonce de cette fermeture, en particulier pour les collaboratrices et collaborateurs de cette entreprise, qui pour certains ont travaillé toute leur vie sur le site. Lorsque les autorités ont réalisé que la décision de Feldschlösschen était irrémédiable, elles ont réagi rapidement et tout mis en œuvre pour rechercher la meilleure solution pour ce terrain. Les discussions ont été intenses, quelquefois ardues avec l'entreprise, mais toujours, et j'insiste là-dessus, placées sous le signe du respect et de la confiance mutuelle. Les dirigeants de Feldschlösschen, même s'ils ont été quelquefois durs dans leurs négociations, ont toujours manifesté, et je crois qu'il faut le relever, leur intention de céder le terrain et les bâtiments en priorité aux collectivités publiques fribourgeoises.

Comme vous le savez, le montant total du crédit d'engagement s'élève à 25 millions de francs, 21,5 millions pour l'achat des terrains et des bâtiments, et 3,5 millions pour les frais d'élaboration d'un concept de valorisation et les travaux d'aménagement. 12,5 millions sont à la charge du canton de Fribourg, l'autre moitié à la charge de la ville de Fribourg. Le montant du crédit sur lequel vous devez vous prononcer aujourd'hui est de 12,5 millions, respectivement 25 millions. Le contrat de vente, signé le 18 avril dernier entre l'Etat, la ville de Fribourg et Feldschlösschen, prévoit en effet un devoir de substitution des parties. Si la ville de Fribourg renonce à sa participation, le canton doit

assumer seul l'achat du site Cardinal et vice-versa bien entendu. Si le canton devait se retrouver dans l'impossibilité d'acheter, c'est la ville qui devrait s'en charger seule. Je vous rappelle également que, toujours selon le contrat de vente, canton et ville, s'ils renoncent tous les deux et je suis persuadé que ce ne sera pas le cas, mais si ça arrivait, devraient payer un dédommagement à Feldschlösschen. Les termes du contrat ont toujours été clairs entre l'Etat et la ville de Fribourg.

Je sais, et on le verra tout à l'heure, que certains d'entre vous poseront la question: depuis le début de ces discussions, il a été décidé que l'achat se ferait à parts égales. Dans cette optique, les relations ont toujours été excellentes entre la ville de Fribourg et l'Etat et je suis persuadé qu'elles le resteront. Les représentants de la ville, tout comme ceux du canton, sont absolument conscients de l'importance stratégique que représente le site Cardinal et mettront tout en œuvre pour amener à bien ce projet important et indispensable pour notre canton, pour son développement économique et bien entendu pour son développement social aussi. A cet effet, permettez-moi de signaler qu'une convention de coopération entre la ville et l'Etat a été signée déjà en date du 30 novembre 2010, avec bien sûr l'objet de la convention, des objectifs généraux, une stratégie par rapport à la valorisation des terrains. Permettez-moi de vous citer quelques éléments de cette convention:

- les 53 000 m² doivent servir en premier lieu à la création de nouvelles places de travail, essentiellement à haute valeur ajoutée;
- Etat et ville conviennent de valoriser ces terrains sur la base d'un esprit d'ouverture et d'innovation; le développement des terrains doit se baser sur un concours d'idées et une approche créative. Dans ce contexte, une étude urbanistique et architecturale sera lancée pour explorer le plus de variantes possibles de ces potentialités d'utilisation;
- Etat et ville définissent les grandes lignes suivantes: les surfaces seront utilisées essentiellement comme surfaces stratégiques. Je crois que la ligne est clairement donnée. A ce titre, la réalisation d'un parc technologique avec une nouvelle approche innovante sera examinée en premier lieu.

Je crois que ce sont des éléments importants. A cet effet, des études préliminaires ont été entreprises pour la valorisation des terrains de Cardinal. Un mandat a été signé et un groupe de travail a été formé entre Fribourg et l'EPFL. Le mandat a été signé le 22 février 2011 entre l'Etat de Fribourg, le conseil communal de la ville de Fribourg et l'EPFL.

A cet effet, voici tout d'abord des précisions sur le point de départ. Le groupe de travail, qui est nommé, est composé de sept personnes et le mandat comprend la définition d'un parc technologique ou d'innovation. Je vous donne ces quelques éléments: le groupe de travail étudie l'opportunité de créer un parc d'innovation basé sur la collaboration entre l'EPFL et les Hautes écoles fribourgeoises, sur le terrain de Cardinal à Fribourg. Dans ce but, ils analysent les aspects suivants: l'intérêt des partenaires, les domaines potentiels de collaboration, la proposition d'une stratégie de créa-

tion et de développement d'un parc technologique et d'innovation commun et les scénarii de réalisation.

Tout ceci pour vous démontrer qu'il y a une ferme volonté de partenariat entre la ville et l'Etat de travailler ensemble, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour l'image de notre canton, pour le développement économique du canton, mais aussi bien entendu, il va de soi, pour le développement social. C'est avec ces considérations que je vous demande, M^{mes} et MM. les Députés, d'entrer en matière et de voter ce projet de décret tel que proposé.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous propose à l'unanimité d'en accepter l'entrée en matière, ceci sous l'angle financier. Dans le cadre des discussions, la Commission des finances et de gestion a fait part de ses soucis quant à la forme juridique de l'entité propriétaire. En effet, il ne faudrait pas qu'un mauvais climat relationnel entre les partenaires acquéreurs mette en danger l'avancement rapide de ce dossier. Il faut en effet à tout prix éviter de se retrouver avec un projet ou un développement de projet sur lequel les partenaires ne parviennent pas à s'entendre. Il ne faut pas que ce dossier s'enlise, avec le risque de ne rien voir se concrétiser à court ou maximum moyen terme sur ces terrains, dont tout le monde reconnaît le caractère stratégique. Toutefois, avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt le message N° 246 concernant l'achat en commun, ville et canton, pour 12,5 millions, subsidiairement 25 millions, du site Cardinal. Une opportunité rare et exceptionnelle s'offre à notre volonté d'éviter toute spéculation. Nous pourrions ainsi mettre à disposition des locaux en tout genre, aménageables au gré du preneur, pour la création de nouvelles places de travail, essentiellement à valeur ajoutée. De plus, l'innovation pourrait être développée dans des locaux adéquats. Enfin, le site, comme il a été dit, devrait accueillir le parc technologique tant attendu par notre député et collègue Collomb. D'ailleurs, des contacts allant dans ce sens et dans cette direction ont déjà été pris. Toutefois, le but du message n'est pas de soulever le débat sur la future orientation du site, mais bien de concentrer l'intérêt sur son achat uniquement. Je vous fais grâce de tout l'historique du sujet, étant entendu que la population a été largement informée par la presse en général. Je n'ai pas non plus l'intention de raviver les profonds sentiments d'impuissance vis-à-vis du phénomène de la globalisation. Lors de notre enrichissante vision locale, nous avons constaté les difficultés de mise en œuvre des travaux d'assainissement pour le maintien d'un patrimoine construit. Quelques éléments, tels que la maison du brasseur ou du gardien, les sous-sols avec leurs colonnes en fonte ou la construction grande portée de la halle d'embouteillage témoignent d'une évolution architecturale et structurelle. C'est avec ces contraintes que les architectes devront élaborer des solutions acceptables pour les futurs utilisateurs. N'oublions pas que le début de la construc-

tion du site date du 18^e siècle. De plus, le magnifique musée qui se trouve dans cette enceinte gardera pour les prochaines décennies tout son attrait et sa valeur de mémoire. Enfin, le message le rapporte, Cardinal s'affirmait comme le symbole de la réussite du canton avec un rayonnement au-delà de nos frontières. Chers collègues députés, profitons de cette aubaine et soutenons le rachat du site, largement discuté, au bénéfice d'une convention de coopération entre ville et canton. Soyons confiants dans le processus qui, obligatoirement, aboutira à quelques réalisations basées sur le partenariat public-privé. Le Conseil d'Etat et le conseil communal de Fribourg n'ont pas hésité à proposer un rachat du site. Enfin, les partenaires sont convaincus du bien-fondé de cette solution. Il est vrai que toutes les difficultés ne sont pas aplanies: la pollution du site est un facteur non-négligeable, tout comme la protection des biens classés et de la source d'eau potable dont les éléments sont à faire valoir lors de l'établissement de projets. Enfin, une planification d'utilisation du site est en cours de réflexion. Le groupe d'étude y travaille selon un cahier des charges régi par les besoins de l'Etat et les demandes ponctuelles adressées à ses services.

En guise de conclusion, le groupe démocrate-chrétien estime primordial que le terrain et les bâtiments du site Cardinal reviennent en mains publiques. C'est avec ces considérations que nous soutiendrons massivement et avec enthousiasme ce projet de décret.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). En préambule, je vous informe que je ne suis pas totalement neutre car je suis membre du conseil de la Fondation Blancpain. Cette Fondation est exploitante du Musée de la bière et donc propriétaire des pièces exposées dans une partie des bâtiments de la brasserie. Dans cette fonction, je salue le présent contrat d'achat car il garantit au Musée le droit de rester dans les locaux au moins pour les 20 prochaines années.

Bezüglich der Botschaft lässt sich ohne Zweifel sagen, dass sowohl der Betrieb der Brauerei wie auch der Standort zur Geschichte der Stadt Freiburg, aber auch des Kantons wesentlich beigetragen haben. Man kann daher auch das absehbare Ende bedauern, doch muss man es aus betriebswirtschaftlicher Sicht verstehen. Doch auf verlassener Erde kann etwas Neues gedeihen. Ein Ende ist auch immer ein Neuanfang. In diesem Sinn stellt das vorliegende Dekret eine einmalige Chance dar, auch aufgrund der strategisch guten Lage der Liegenschaft.

Les conditions de vente, comme elles nous sont présentées, sont très intéressantes. Nous pouvons donc féliciter nos négociateurs, mais également remercier le groupe Feldschlösschen pour son offre très correcte. Ce que nous regrettons et qui nous fait souci est le partenariat entre le canton et la ville, pas forcément pour cet acte d'achat, mais surtout pour le développement futur du site. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à clarifier au plus vite avec son partenaire de quelle manière et sous quel leadership le site sera développé. Je ne vous cache pas que j'aurais préféré un engagement plus fort de la part du canton, tout en sachant que la ville, par le biais du plan de zones, aura toujours son mot à dire.

Nur mit einer klaren Rollenverteilung kann eine rasche und in sich logische Neugestaltung erreicht werden. Mehrere Partner mit verständlicherweise unterschiedlichen Ideen würden die Verwirklichung verzögern. Wie schon gesagt, ist der fixierte Preis sehr interessant, obwohl noch gewisse Fragezeichen bestehen, insbesondere im Bezug auf eventuelle Altlasten.

Weiter möchten wir darauf aufmerksam machen, dass eine rasche Wiederbelebung der sofort nutzbaren Gebäude sehr wichtig ist. Nur so bleibt Leben in den Gebäuden und sie werden nicht durch unerwünschte Nutzungen belegt. Dies auch deshalb, weil bis zur Realisierung der zukünftigen Nutzung noch viel Wasser die Saane herunterfließen wird. Dies auch deshalb, weil künftige Investitionen auf ungefähr eine halbe Milliarde Franken geschätzt werden können und solche Investitionen sich nicht innert kürzester Zeit realisieren lassen.

Avec ces quelques réflexions, je vous invite, au nom du groupe libéral-radical, à accepter le présent décret. Je vous souhaite d'ores et déjà bonne santé lors de la dégustation de votre prochaine bière Cardinal, bière et marque qui restent bel et bien vivantes.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Au titre des intérêts à déclarer, je mentionne que je suis aussi conseiller général de la ville de Fribourg. Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le message relatif à l'acquisition du site de Cardinal. En préambule, nous regrettons vivement la décision du groupe Feldschlösschen de rapatrier à Rheinfelden la production de notre bière Cardinal. C'est un fleuron de l'histoire industrielle du canton qui disparaît dans un contexte de globalisation contre lequel il devient difficile de lutter. Nous sommes néanmoins satisfaits de constater qu'une solution semble-t-il appropriée ait été trouvée pour l'ensemble du personnel de la brasserie Cardinal. Concernant le message proprement dit, nous soutenons le décret relatif à l'acquisition de ce site. En effet, la localisation stratégique du site, en plein cœur de la ville de Fribourg, justifie en soi une acquisition par la collectivité publique. Toutefois, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, émet des réserves quant à la gestion en société simple de projets par l'Etat et la ville de Fribourg. En clair, une majorité de notre groupe estime que pour une telle opération, il faudrait définir clairement les responsabilités et le cas échéant un seul partenaire devrait en assumer le leadership. Dès lors, un amendement pour un droit d'emption octroyé par la ville en faveur de l'Etat ou inversement sera déposé par notre groupe.

Même si ce n'est pas forcément le débat de ce jour, on ne peut pas faire abstraction des questions relatives aux affectations futures de ce site. L'idée du parc technologique, encore faut-il en donner une définition, est en soi séduisante, compte tenu des liens de collaboration qui peuvent être tissés avec les Hautes écoles fribourgeoises. Néanmoins, à notre avis, il s'agit d'éviter de ne faire du site Cardinal qu'un vivier de start-up dont l'espérance de vie ne serait que toute relative. Nous sommes conscients que l'innovation et les nouvelles technologies impliquent de donner la possibilité à des jeunes pousses de développer leurs produits. Cela dit, un tel site ne peut réellement se développer sans

compter sur une ou plusieurs entreprises phares qui viendraient s'y installer, comme cela s'est réalisé sur le site de l'EPFL. Dans cet esprit, il est primordial de développer dès le début un partenariat public-privé, en invitant de grandes entreprises technologiques à s'implanter, voire même à participer au développement du parc technologique Cardinal. Déjà, dans la construction juridique future du site, dont nous comprenons que tout reste à définir, il faudrait envisager un partenariat public-privé. En effet, nous n'imaginons pas les partenaires publics actuels, Etat et ville de Fribourg, se lancer seuls dans des investissements d'un demi-milliard de francs. Les recapitalisations financières à répétition du Y-Parc à Yverdon montrent à l'évidence qu'il faut éviter une mainmise exclusive des pouvoirs publics sur le développement de tels projets. En définitive, il est justifié qu'une collectivité publique reste maître du bien-fonds, mais le site en tant que tel doit être développé en étroite collaboration avec des investisseurs privés. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le décret, mais comme annoncé, vous soumettra un amendement pour un droit d'emption entre les deux partenaires publics.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Perdre la brasserie Cardinal a été un gros crève-cœur pour les Fribourgeois et les Fribourgeoises qui ont montré à plusieurs reprises, mais particulièrement en 1996, leur attachement à ce fleuron plus que centenaire des entreprises du canton. Une nouvelle affectation du site de la brasserie, dédiée aux générations futures, serait pour la population une manière de conserver ce patrimoine et les succès qui lui sont attachés. A la fin de l'année passée, au moment où la survie de Cardinal n'était plus possible, l'annonce de la fermeture du site par Feldschlösschen, la société propriétaire, suscitait les convoitises; 53 000 m² de terrain idéalement situés au centre-ville et proches de la voie de chemin de fer. Feldschlösschen aurait pu trouver des acquéreurs privés, intéressés à rentabiliser rapidement leurs investissements. Au lieu de cela, la société propriétaire choisissait d'octroyer un droit d'achat préférentiel aux autorités fribourgeoises qui se sont heureusement entendues pour négocier en commun l'achat des bâtiments de la brasserie et des terrains attenants. Des négociations rondement menées avec, il est vrai, une bonne volonté de la société propriétaire, soucieuse de ne pas entacher l'image de sa marque Cardinal. Du prix de vente aux affectations futures des terrains, en passant par les éventuels coûts de dépollution et des conditions particulières, comme le démontage des installations de production, le maintien du musée Cardinal, ainsi que la protection de la marque, le message du Conseil d'Etat décrit par le menu les détails de la transaction. En plus, lors d'une visite sur le site, les membres de la commission ont pu constater le bon entretien des terrains et des bâtiments, dont certains peuvent continuer à être opérationnels et rentables en attendant une future affectation. Pour ce qui concerne le financement de la part de l'Etat qui se monte à 12,5 millions de francs, il est assuré, y compris au cas où la ville de Fribourg devait renoncer à sa participation, obligeant le canton à doubler le montant de la dépense. La prise en compte de toutes ces informations incite le parti socialiste à considérer que

l'acquisition des bâtiments et des terrains du site de Cardinal représente une occasion exceptionnelle pour la population fribourgeoise. A l'unanimité, notre parti approuvera le projet de décret relatif à cette transaction tel que présenté par le Conseil d'Etat.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Auch wir im Mitte-Links-Bündnis mussten mit Bedauern zur Kenntnis nehmen, dass das einstige Kronjuwel der Freiburger Wirtschaft plötzlich nicht mehr viel wert war und das Cardinal-Bier anderswo gebraucht wurde. Das Cardinal-Bier und der Name Cardinal sind trotz allem eine Errungenschaft der Freiburgerinnen und Freiburger und es ist bedauerlich, dass dieses Kronjuwel uns aus der Hand genommen wurde.

Wir sind für Eintreten auf die Botschaft 246 und ich möchte die Begründung für das Eintreten mit dem Dank an den Staatsrat verbinden, dass er die Karte der Transparenz betreffend der Dokumente rund um diesen Kauf gespielt hat. Wir sind im Zeitalter der Transparenz, werter Herr Staatsrat, Sie wissen es und Sie sind mit uns einverstanden. Alle Dokumente, die von öffentlichem Interesse sind (und ich denke, dass auch der Verkaufsvertrag ein solches Dokument ist), sind also zugänglich oder zugänglich zu machen. Wir danken Ihnen hierfür.

Unsere Fraktion hat auch Kenntnis vom Artikel 7212 genommen, dass also die Quelle an der Route Neuve zu dem Areal gehört, das gekauft wurde. Wenn auch hier nur ein Wert von einem Franken veranschlagt wird, denke ich, ist diese Quelle ein wichtiges Gut und es ist wichtig, dass dieses Gut, dieses Wasser-Gut, in der Hand der Öffentlichkeit bleibt.

Wir unterstreichen weiterhin, dass wir sehr explizit für die Unterschutzstellung nicht nur der Säulen, sondern der ganzen Gebäude sind, die diese Unterschutzstellung verdienen. Wir sind aber der Meinung, dass die Auflagen sehr streng sind. Wir verstehen, dass man sie so ausgehandelt hat, Herr Staatsrat, und wir machen keinen Vorwurf und üben keine Kritik an Ihren Verhandlungen, aber es muss betont werden, dass die Marke Cardinal nicht mehr im Besitz der Freiburger ist. Das bedauern wir sehr. Das betrifft die Marke Cardinal. Der Name Cardinal gehört nämlich einer anderen Institution, das wissen wir alle. Und ich frage mich, ob es wirklich korrekt ist, dass Cardinal jetzt Feldschlösschen geworden ist.

Wir fragen uns, ob die weitere Auflage, dass man auf diesem Gelände kein Bier brauen darf und dass Feldschlösschen-Produkte in Exklusivität in zukünftigen Restaurationsbetrieben verkauft werden müssen, wirklich eine kluge Entscheidung ist. Wir denken, man hätte in diesen Fragen auch ein bisschen flexibler sein können.

Wir insistieren weiterhin auf einer Gesamtplanung, was wir schon beim Boxal-Gebäude und beim Bauprojekt für die Hochschule für soziale Arbeit getan haben. Es muss für die „Site Boxal“ und das Cardinal-Gelände eine Gesamtplanung geben.

Man hat viel von einem Technopark geredet. Wir möchten ebenfalls anregen, dass in diesem Technopark Technologien, die vor allem eine nachhaltige Entwicklung unterstützen, gefördert und angesiedelt werden und wir träumen immer noch von einem Ökoquartier

auf diesem Gelände, wie vielleicht andere von einem Technopark träumen. Ein Ökoquartier würde engagierte Leute für die nachhaltige Entwicklung anlocken, es würde aber auch gute Steuerzahlerinnen und Steuerzahler für die Stadt Freiburg anlocken, da bin ich überzeugt davon.

In diesem Sinne sind wir für die Partnerschaft von Stadt und Kanton bei diesem Kauf und bei der Entwicklung dieses Geländes und wir unterstützen ebenfalls das Eintreten und die vorgeschlagenen Botschaftsdetails.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). L'achat du terrain du site Cardinal est une opportunité. Celle-ci permettra ou devrait permettre de construire des bâtiments nécessaires au développement technologique, au développement d'entreprises, tout en créant des emplois pour Fribourg et sa région. Pour ce faire, la surface disponible devra être utilisée de manière intelligente et rationnelle. En lisant le message, nous pouvons constater que la halle d'embouteillage pourrait être mise sous protection. Si pour certains ce bâtiment a une valeur architecturale intéressante, il est évident que ce bâtiment contemporain n'a pas de valeur historique et n'apporte aucun impact positif visuel sur le site. Une telle halle, d'une aussi grande surface, utilisera du terrain qui ne pourra pas accueillir un bâtiment de plusieurs étages, destiné à offrir de nombreux emplois au centre-ville. Elle prêterait aussi la volonté de densification, demandée régulièrement lors de révisions de plans d'aménagement local. Si je peux concevoir que les architectes pourront peut-être trouver des solutions intéressantes en préservant la halle d'embouteillage, le maintien de ce bâtiment ne doit aucunement être mis comme contrainte pour les études de variantes de projets. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Commissaire, nous ne pouvons pas prendre le risque de gaspiller du terrain aussi bien situé au centre-ville, proche de la gare, et sur le tracé de plusieurs lignes de bus. La halle d'embouteillage ne doit pas être mise sous protection, de manière à laisser plus de liberté aux spécialistes qui devront proposer des variantes positives pour le canton et la ville de Fribourg.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Oui c'est à titre personnel que je vais m'exprimer sur la brasserie Cardinal. J'aime bien la bière Cardinal (*rires*), pas seulement hier soir (*rires*). Oui, aujourd'hui, quelque part j'ai un peu mal au cœur de voir (*rires*) la brasserie Cardinal fermer ces prochains jours. Oui, la brasserie Cardinal qui a fait connaître Fribourg au-delà de nos frontières cantonales. J'ai à quelque part le sentiment d'assister à l'enterrement de la brasserie Cardinal. On a une chance extraordinaire d'avoir un prêtre dans notre salle ici. Il a déjà pris la parole, mais il aura le droit de prendre la parole une deuxième fois si nécessaire. Oui, on aura une forte chance, dans le futur, d'avoir un musée ou quelques souvenirs qu'on pourra apporter à nos générations futures. Qu'est-ce que c'était la bière Cardinal? Qu'est-ce que c'était Fribourg? Parmi beaucoup de souvenirs que je pourrais vous citer ici, dans cette salle, j'en ai choisi un. Oui, à chaque fois que le régiment 7 était mis sur pied pour effectuer des cours de répétition, la bière Cardinal était avec nous

et nous avec elle (*rires*). Oui, j'ai quelques souvenirs d'avoir effectué des cours de répétition dans nos petits cantons où ils ont dit: «Das sind die Freiburger.» In der Innerschweiz: «Da sind jetzt die richtigen Freiburger mit Cardinal-Bier.»

Avec ces quelques mots... J'ai un peu mal au cœur, pas à la tête, M. le Commissaire du Gouvernement, toutefois je vous invite, chers collègues députés, à entrer en matière sur ce message. Et aux nouveaux acteurs, je dis: Bon vent pour le futur! Et mon dernier mot, Madame la Présidente: Adieu à la brasserie Cardinal.

Ganiox Xavier (*PS/SP, FV*). Permettez une très brève intervention avec un peu moins d'emphase que mon collègue Brönnimann de tout à l'heure. J'annonce mon lien d'intérêt en qualité de collaborateur du syndicat UNIA. Si la question du crédit d'engagement apparemment ne souffre aucune contestation, il n'en demeure pas moins que c'est sur le cadavre de Cardinal que nous projetons l'avenir du site historique de la brasserie. Cardinal est morte certes, mais l'esprit Cardinal, lui, n'est pas enterré. Dans ce sens, j'ai l'honneur et la fierté de vous informer, chers collègues, que les travailleurs de la brasserie et leurs représentants annonceront dans quelques semaines un projet de brasserie étayé par un dossier technique de plus de 100 pages, qui proposera le maintien du savoir brassicole dans notre canton. Le projet n'est pas envisagé sur le site actuel de la brasserie, mais en ville de Fribourg par contre. L'engagement et la responsabilité de l'Etat seront très fortement sollicités en la matière. Une page se tourne aujourd'hui, mais ce n'est pas un trait qui est tiré.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Je tiens tout d'abord à féliciter le Conseil d'Etat, particulièrement M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, pour la manière dont il a conduit les négociations avec le groupe Feldschlösschen, ceci en étroite collaboration avec la ville de Fribourg. Cette opération est très importante pour notre canton. Les projets qui y sont liés vont certainement marquer un tournant décisif pour la politique voulue par le Conseil d'Etat et son orientation cleantech. Un de mes soucis, souci que j'ai d'ailleurs soulevé dans le cadre des discussions à la Commission des finances et de gestion, est le fonctionnement de la société simple qui possédera ce complexe immobilier. Toute décision devra se prendre à l'unanimité des membres. Actuellement, les deux partenaires travaillent dans une parfaite entente et c'est réjouissant. Toutefois, les personnes changent, le dossier évoluera et sa gestion en société simple pourrait être la source de divergences bloquantes. Ce serait navrant que le dossier reste bloqué durant des années en raison d'une mésentente. Aussi, tout doit être mis en œuvre pour éviter une telle situation. Il est souvent plus facile de prévoir des garde-fous au début de la collaboration des partenaires d'une société simple qu'au cours de son existence. Dans cet esprit, j'invite le Conseil d'Etat à convenir rapidement d'un contrat de société simple précis, plus précis que celui qu'il a mis en place aujourd'hui, lié à un pacte d'emption. Ce contrat relève de manière détaillée les objectifs et la stratégie que se

fixent les parties pour la mise en valeur de ce site et les obligations de chacun, notamment en ce qui concerne le financement des investissements complémentaires que devront obligatoirement réaliser les deux partenaires. Le défaut de l'une des parties dans la réalisation d'un des objectifs doit impérativement aboutir pour l'autre partenaire à la possibilité d'acquiescer la part du défaillant, d'où la nécessité de lier au contrat de société simple un pacte d'emption. J'invite le Conseil d'Etat et la ville de Fribourg à mettre en place un tel document très rapidement, dans le but de prévenir un blocage durant des années du projet qui va certainement être celui du siècle pour notre canton. Quant à l'amendement de notre collègue Michel Losey, je suis partagé entre la contrainte et la confiance à mettre en notre Conseil d'Etat. Etant donné le climat favorable qui prévaut à ce stade, je pense que l'on peut laisser le soin à M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et à ses collègues de trouver une solution qui assure l'avenir de ce projet. Je vous en remercie.

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). Je dois annoncer mes intérêts: je suis évidemment le représentant d'un des partenaires dans cette opération. Et bien sûr un partenaire qui, d'une manière très paritaire, est intervenu très activement évidemment avec, j'allais ne pas oser le dire, mes collègues du Conseil d'Etat dans ce dossier.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que les circonstances de 1996, certains les ont évoquées, qui ont mené à des accords, ne sont plus du tout réalisées en 2010. Au-delà des soucis qui ont été exprimés et même des plaintes que j'ai entendues tout à l'heure, il est naturel et normal que face à cette situation, face au départ si important d'une entreprise – que certains vieillissent tellement qu'ils ont attribuée sa fondation au 18^e siècle, alors qu'en réalité Cardinal s'est établi dans la zone que vous connaissez à la fin du 19^e siècle, que la firme Cardinal existe depuis cette époque – une entreprise dont l'histoire est fortement liée à l'histoire de notre industrie alimentaire, face à cette situation excessivement symbolique et forte, il était nécessaire pour les collectivités publiques d'envisager une action tout aussi forte pour en changer le dossier.

Lorsqu'il y a quelques années, certains s'en rappellent, Cargo Domicile a quitté la ville de Fribourg, un réflexe a consisté, d'une manière combinée entre l'Etat et la ville, à créer une task force. C'est exactement dans ces circonstances que nous nous inscrivons, dans un terme beaucoup plus long que celui des actions ou réactions sur le champ. Donc, tout le monde a compris qu'en ce qui concerne le dossier Cardinal, nous sommes dans un dossier à long terme. Dans un premier temps, certains s'en rappellent, l'entreprise Feldschlösschen a déclaré confier la priorité de l'achat de ce terrain aux autorités de la ville de Fribourg. C'est à la suite de grandes discussions entre le Conseil d'Etat et le conseil communal que, d'une manière concertée parce que nos intérêts sont convergents, nous sommes arrivés à la conclusion que dans cette opération, il était absolument indispensable de créer une nouvelle unité, cette société simple qui a été évoquée par quelques uns de mes collègues et qui doit évidemment être encore peaufinée. Tel était le but de l'opération après s'être assurés dans un premier

temps, et M. Ganioz qui est intervenu dans le cadre des représentations syndicales le sait, que la totalité du personnel trouverait une solution positive à la suite de ce départ malheureusement définitif. C'était douloureux, nous le savons très bien. J'enregistre avec plaisir le fait que nous ayons pu, d'une manière coordonnée, permettre à ce que chacun trouve une solution. Je crois qu'il n'y a pas eu d'exception dans le traitement humain de ces cas et qu'à partir du moment où nous étions assurés de cette collaboration et de cette issue favorable dans des circonstances particulières, nous avons alors pu entrer en matière.

Nous l'avons fait à partir du mois de novembre 2010, dans le cadre des négociations que nous avons menées en délégation avec l'entreprise Feldschlösschen. Ces négociations ont été faites en plusieurs étapes. Vous avez tous reconnu la bienfaisance de ces opérations, je ne vais pas y revenir. Je dois également mettre en évidence le fait que nous avons toujours pu établir un contrat de dialogue très constructif avec l'entreprise Feldschlösschen parce que notre objectif a été effectivement, et reste effectivement, de créer une zone à haute valeur ajoutée, dans le sens des éléments dont vous avez pris connaissance, en fonction de la convention qui a été établie au mois de novembre dernier entre l'Etat et la ville de Fribourg. Cette convention a abouti à plusieurs décisions. La première décision était le mandat de négociation, dont il est demandé aujourd'hui l'avalisation par les législatifs. A titre complémentaire, je vous informe que le conseil général de la ville de Fribourg sera saisi du même message, avec les termes propres à la ville et une procédure un petit peu différente dans la mesure où une décision de ce genre-là entraîne ou peut entraîner un référendum facultatif; c'est la loi sur les communes qui l'oblige. La décision sera soumise au conseil général le 27 juin 2011. Nous avons évidemment exactement les mêmes termes et les mêmes considérants à présenter que ceux qui nous sont soumis aujourd'hui.

Nous avons également décidé la création d'un groupe de travail. Celui-ci, on en a parlé tout récemment, doit établir un cahier des charges qui doit être un élément constitutif de notre collaboration future, ceci en réponse aux soucis exprimés notamment par M. Jean-Louis Romanens. Il est évident que nous ne pouvons pas mettre la charrue devant les bœufs. Il est évident, et j'en ai entendu parler tout à l'heure, que dans l'hypothèse où, ce que nous essayons de ne pas faire bien sûr, où la réalisation de ce site ne serait pas dans les vues de l'un ou l'autre partenaire, notamment dans l'hypothèse où on ne pourrait pas réaliser une zone d'intérêt particulier liée à des emplois à haute valeur ajoutée, c'est-à-dire une zone d'intérêt stratégique, ce qui apparaît de moins en moins crédible, il est évident que dans cette hypothèse-là, on pourrait se retrouver d'ici 10 ou 15 ans dans une réalisation d'immeubles. Mais ça ce n'est pas à moi de le dire aujourd'hui. Dans cette hypothèse-là, la ville reprendrait le terrain pour en faire une opération purement immobilière. Ce qui n'est pas la volonté, évidemment, des uns et des autres. Donc, j'aimerais dire à l'intention de M. Ith qu'il ne faut pas regretter qu'il y ait une collaboration entre la ville et l'Etat, mais plutôt considérer cette situation comme une opportunité unique.

Je partage également les soucis du représentant du groupe de l'Union démocratique du centre en ce qui concerne l'affectation future de ce site. C'est pourquoi il nous faut d'abord, et je pense que c'est une question de méthode, passer par la validation de cet achat pour véritablement en être les maîtres pour son futur. Il est évident, en tout cas à mes yeux, que le futur de ce site passera par une collaboration avec des partenaires privés, mais bien sûr sur un terrain qui sera propriété de collectivités publiques. A l'intention de M. de Roche, j'aimerais juste rappeler que Cardinal a perdu déjà il y a une vingtaine d'années son origine fribourgeoise, puisqu'à cette époque, les actionnaires de l'entreprise SIBRA avaient vendu leurs actions à l'entreprise Feldschlösschen. Le départ du mot Cardinal était déjà là il y a une vingtaine d'années. Les accords qu'il y a eus en 1996, dont certains se rappellent encore, ont été respectés par l'entreprise Feldschlösschen, il faut le rappeler, même lorsqu'à partir de 2003-2004, l'entreprise Feldschlösschen a été reprise par l'entreprise Carlsberg. Donc, dans ce sens-là, on ne peut pas non plus dire que sous l'angle des rapports entre l'entreprise et les collectivités, il y ait eu rupture de confiance. Les lois de la globalisation, qui ont été mises en évidence par l'un d'entre vous, l'ont malheureusement emporté. Voilà, Mesdames et Messieurs, l'état d'esprit dans lequel nous sommes. En ce qui concerne les intérêts de l'Etat et de la ville: il est évident que si la ville s'implique ce n'est pas pour son petit plaisir à elle, mais c'est aussi et surtout en vue d'augmenter l'attractivité de notre région, une région destinée évidemment à être encore plus grande politiquement dans le cadre de fusions futures. C'est dans cet état d'esprit que je vous demande d'accepter l'ensemble des mesures qui vous sont proposées aujourd'hui.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous allons voter dans un instant le principe de l'acquisition du terrain de Cardinal et le crédit d'engagement. Je salue cette décision qui semble faire l'unanimité. Permettez-moi de faire le lien avec la commune de Fribourg qui aura un procédé légèrement différent puisque le conseil général de Fribourg doit examiner dans le détail tout achat de biens-fonds. Dans ce sens, je regrette que nous n'ayons pas pu examiner le contrat d'achat et la convention. La commission nous a dit qu'il y a eu une discussion entre le directeur de Feldschlösschen et M. Godel et que ce directeur ne souhaitait pas que ce contrat soit divulgué. La décision que nous prenons est une décision de principe. On ne pourra pas nous tenir rigueur des éventuelles clauses du contrat que nous n'avons pas pu regarder dans le détail, comme la clause dont on a parlé et qui me semble bizarre, celle d'ordonner la vente de produits Feldschlösschen dans les éventuels restaurants situés sur le site. J'espère qu'il n'y a pas d'autres clauses du même genre dans ce contrat. Je crains que la procédure se prolonge car le conseil général de Fribourg aura certainement une discussion nettement plus détaillée. Jusqu'ici, nous n'avons pas entendu parler d'une planification d'ensemble menée par la ville de Fribourg sur tous les terrains situés entre la gare et l'Arsenal. Cette planification est nécessaire. Nous avons voté hier un crédit pour une Haute école prévue sur une portion de ce terrain. Il y a aussi la zone

Boxal qui est là et où une planification est également en cours. Nous avons des problèmes de circulation entre ces deux sites. C'est une zone cruciale en ville de Fribourg, donc il nous faut une vue d'ensemble sur ce terrain. Je soutiens l'achat en général de ce terrain avec les quelques réserves évoquées.

Le Rapporteur. J'aimerais tout d'abord relever que la totalité des intervenants est favorable à l'achat. Toutes les considérations qui ont été émises en parallèle à votre acceptation sont très intéressantes, mais font pour beaucoup partie de l'avenir. J'aimerais tout de même relever certains éléments particuliers.

M. Kuenlin aimerait une forme juridique meilleure. Je pense que M. le Commissaire s'exprima là-dessus.

M. Ith a des soucis pour son musée. Je crois qu'il a déjà des garanties pour vingt ans. Je pense que le comité mis en place pourra certainement le défendre par la suite.

M. Peiry et le groupe de l'Union démocratique du centre annoncent qu'un amendement sera déposé à l'article 3. Nous le traiterons à ce moment. Je crois pouvoir dire que cet amendement, qui va dans le même sens que la remarque de M. Romanens, porte sur un des points les plus importants pour la suite des opérations. Nous attendons le dépôt de cet amendement pour le traiter.

M. de Roche se fait du souci pour la source vendue 1 fr. Ceci fait partie du site lui-même et c'est l'approvisionnement du site. Quant à la dénomination de parc technologique ou d'éco-quartier, je crois que ce sera le concours d'idées lancé par la suite qui déterminera l'affectation exacte.

A M. Duccoterd, j'aimerais tout de même rappeler que la halle de production n'est pas encore protégée. Il y a un seul bâtiment qui est protégé pour le moment, c'est le bâtiment du gardien. Les autres sont à l'étude au Service des biens culturels. Les différents éléments en discussion sont les caves, les piliers, la cheminée, le silo et la halle de production. Il faut tout de même relever que cette halle de production est une halle de très grande dimension, construite à partir d'une idée assez géniale des ingénieurs qui l'ont conçue et qui pourrait être utilisée comme local de rassemblement comme peut le faire Forum Fribourg actuellement. C'est une très grande halle sans porteur intermédiaire qui peut avoir plusieurs fonctions.

A M. Brönnimann, je dois dire que tous les Fribourgeois partagent son état d'esprit, sa mélancolie. En tant que commandant d'un groupe génie, j'aimerais rappeler que la bière Cardinal faisait aussi partie des autres troupes et non seulement du régiment 7 et qu'elle a accompagné beaucoup de soldats de l'armée suisse.

A M. Ganioz: il existe encore une enseigne Feldschlösschen à Givisiez, avec le centre de logistique et de distribution, qui permettra d'utiliser du personnel à cet endroit.

Je rejoins l'idée de M. Romanens qui demande la préparation d'un pacte d'emption. Mais je le rejoins surtout dans l'idée que le climat de confiance qu'il y a entre la ville et le canton permettra de trouver une solution idéale qui sera mise en place par la suite.

En réponse à M. Clément, je pense que la position de la ville est extrêmement importante. Le rôle de la ville

est primordial dans cette affaire. Il est clair que tout le monde attend de la ville qu'elle puisse participer surtout aux idées qui vont être lancées par la suite et pas forcément à la moitié du financement. En entendant les chiffres qui ont été prononcés, on ne peut pas s'attendre à ce que la ville seule s'engage sur ce montant. Ce sera du partenariat public-privé, public voulant dire ville et Etat.

Il est vrai que la remarque M^{me} Mutter concernant la planification des sites de Boxal, de l'Arsenal et de Cardinal est très intéressante. Je la rejoins sur ce point de vue. Il y a de très gros projets au centre-ville de Fribourg. Nous aimerions bien avoir une idée directrice sur l'ensemble des liaisons dans tout ce secteur. Je pense que c'est l'occasion pour la ville et l'Etat de coordonner de façon idéale ces communications. Pour amener autant d'étudiants au bout de Pérolles en passant par les anciens Arsenaux, il est primordial que l'on mette en place un tram de ce côté. L'idée, bien que n'étant pas l'objet principal de ce décret, doit être poursuivie par la ville de Fribourg.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés pour leur entrée en matière unanime.

Beaucoup de questions ont été posées. Permettez-moi tout d'abord de répondre aux questions particulières. J'espère que M^{me} la Députée Christa Mutter m'écoute cette fois attentivement, car lorsque je vous ai répondu dans un dossier précédant, j'ai constaté que vous ne m'aviez pas écouté. Si vous aviez écouté les informations du représentant de votre groupe au sein de la commission, vous n'auriez certainement pas fait les remarques que vous avez exprimées tout à l'heure. Il y a eu un climat de confiance réciproque entre l'Etat, la ville et Feldschlösschen. A cet effet nous avons négocié un prix que vous connaissez. Nous avons également négocié d'autres aspects. Lorsque M^{me} la Députée dit qu'elle n'a pas eu accès aux documents, je m'inscris en faux dans la mesure où chaque membre de la commission avait la possibilité de lire l'intégralité de l'acte authentique qui a été signé le 18 avril dernier. Par souci de transparence, en réponse à votre question sur l'exclusivité des produits, permettez-moi de vous citer intégralement le passage concerné, de sorte que vous remarquiez que nous avons vraiment cette volonté de transparence:

Point III.17: «Au cas où les acquéreurs exploitent eux-mêmes ou font exploiter par un tiers un établissement public ou restaurant d'entreprise sur l'immeuble ou partie de l'immeuble article 7042 de la commune de Fribourg, ils s'engagent à y servir et vendre ou laisser servir et vendre pendant une durée de cinq ans uniquement et exclusivement des produits (bières, eaux minérales et boissons de rafraîchissement) du groupe Feldschlösschen et à s'approvisionner ou laisser s'approvisionner pour ces produits également exclusivement auprès du groupe Feldschlösschen. Cette obligation prend fin après une durée d'exploitation de l'établissement public de cinq ans, mais au plus tard vingt ans après la signature du présent contrat. Les acquéreurs ne sont pas responsables de l'éventuel non-respect d'une convention d'exclusivité entre la vendeuse et l'exploitant. Au cas où les acquéreurs vendent

l'immeuble ou partie de l'immeuble article 7042 de la commune de Fribourg, ils s'engagent à transférer cette obligation au nouveau propriétaire et à ses successeurs en droit. En cas de violation de cette obligation, les acquéreurs répondent du dommage ainsi causé à la venderesse indépendamment de toute faute.»

En ce qui concerne la remarque du député de Roche qui regrette que cette marque soit vendue, M. le Syndic et Député de la ville l'a dit tout à l'heure: cette marque n'appartient depuis longtemps plus à Fribourg. Elle a été vendue lors du transfert à Feldschlösschen, sauf erreur de ma part en 1996. A cet effet, dans le cadre des négociations, nous avons d'ores et déjà obtenu l'autorisation suivante: ce site où nous prévoyons avoir un parc technologique et d'innovation pourra s'appeler «Site Cardinal». Ceci figure dans l'acte authentique. Ce sont des négociations qui ont été menées et je relève encore une fois l'ouverture de Feldschlösschen dans cette affaire.

Quant à M. le Député Ganioz, il annonce une bonne nouvelle et l'on constate que c'est dans l'adversité que l'esprit d'initiative des Fribourgeois et Fribourgeoises ressort. M. le Député Christian Duccoterd et d'autres ont relevé l'approche du Service des biens culturels. Je crois que le président de la commission l'a relevé. Aujourd'hui, il y a un bâtiment qui est protégé. C'est dans le cadre de l'évolution du dossier que d'autres bâtiments pourront être protégés. Il y en a cinq, je ne vais pas les citer. Je crois qu'il faut laisser faire cette approche créative avec un concours d'idées, avec une étude urbanistique et architecturale en fonction de ce que le groupe de travail en cours aura défini comme objectifs. Dans d'autres domaines, notamment à Zürich où il y avait toute l'économie laitière au milieu de Zürich avec le bâtiment du groupe Tony que j'ai eu l'occasion de visiter, on constate qu'il y a toujours des solutions à trouver avec des bâtiments existants. Nous y arrivons toujours avec une approche créative. Je suis d'accord qu'il faut maîtriser le terrain, mais surtout le densifier. Je peux vous assurer que les mandataires qui travailleront sur ce site vont trouver des solutions adéquates. Au député Brönnimann, je devrais dire au prédicateur Brönnimann, il est difficile de répondre. Il a dit que la bière n'allait plus couler à Fribourg. Moi j'ai constaté, pour le peu de temps que j'ai participé hier à la sortie à Wallenried, que la bière Cardinal a coulé à flots. Si vous avez mal au cœur aujourd'hui, vous avez probablement un petit peu soif. Il vaut mieux boire la veille pour éviter d'avoir soif le lendemain.

J'en viens aux considérations générales. Beaucoup de questions ont été posées concernant la situation juridique d'une société simple avec tout ce que cela implique. Permettez-moi de préciser que nous avons analysé la situation. Le temps à disposition pour trouver une solution adéquate en fonction de ce qui allait être réalisé était restreint, raison pour laquelle nous sommes partis en l'état avec une société simple tout en précisant que nous connaissons les avantages et les inconvénients en définitive puisqu'il faut l'unanimité pour trouver des solutions. Je vous précise que nous avons examiné d'autres solutions: achat en copropriété avec des avantages et inconvénients, constitution d'une société immobilière sous la forme d'une société anonyme, société d'investissement à capital variable et

constitution d'un consortium. Vous constatez que nous avons examiné ces différentes solutions, mais je crois que l'objectif principal et l'objectif N°1 est bien entendu l'acquisition du site. Pour réaliser quelque chose en matière d'aménagement du territoire, il faut maîtriser le foncier pour pouvoir décider de la suite.

Je constate qu'il y a beaucoup de doutes concernant les relations entre la ville et l'Etat. Je peux vous dire que les relations de la ville et l'Etat sont au beau fixe. Lorsqu'il y a des problèmes, il faut discuter. Je constate que ça fonctionne à merveille. En l'état, il n'y a pas de question à se poser puisque ça fonctionne. Je comprends les remarques consistant à dire qu'un jour il y aura peut-être blocage. Je précise qu'il ne peut pas y avoir de blocages. C'est l'intérêt des uns et des autres. Pourquoi? L'aménagement du territoire est en premier lieu maîtrisé par les communes. Par conséquent, c'est la ville qui maîtrise, qui tient le couteau par le manche dans ce domaine. Quel rôle joue l'Etat? Si la ville veut modifier le plan d'affectation des zones, elle doit passer par l'Etat. En fonction de la législation en vigueur, c'est le Directeur de l'aménagement qui approuve ou n'approuve pas les plans d'aménagements locaux. Nous n'avons pas d'autres solutions que de s'entendre. Quand les hommes et les femmes se mettent autour d'une table, on trouve toujours des solutions lorsqu'il y a la volonté des partenaires d'en trouver. Tout sera mis en œuvre de part et d'autre pour garder ce climat de confiance.

Que va-t-on faire sur ce site? Un groupe de travail planche là-dessus. Le mandat du groupe de travail composé des gens de la ville, de l'Etat et de l'EPFL est la définition d'un parc technologique. Le groupe de travail étudie l'opportunité de créer un parc d'innovation. Dans ce but, il analyse différents scénarios, les intérêts des partenaires, les domaines potentiels. Il suffit de voir l'actualité de ces derniers mois, notamment les décisions des Chambres fédérales, hier, avec la sortie du nucléaire. Peut-être, dans ce domaine, de nouvelles technologies vont être trouvées, notamment en matière d'énergie. Cela signifie nouvelles énergies, développement durable, énergies renouvelables.

Mais c'est du travail de longue haleine entre les différents partenaires – aujourd'hui vous ne devez vous prononcer que sur l'acquisition. C'est plus de 50 000 m² pour lesquels il faut trouver des solutions. C'est plus de 50 000 m² qui sont là pour l'image, l'avenir de notre canton et de notre région. Je ne peux que me réjouir de l'octroi de ce crédit pour que les différents partenaires puissent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Le Rapporteur. A l'article 1, il s'agit de l'acquisition du site par la société simple formée par la ville et le canton.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 concerne la fixation du coût global de 25 millions et la répartition paritaire 50% – 50%.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Dans cet article, on précise la reprise de la part de la ville en cas de défaut.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). L'acquisition du site Cardinal est d'une importance stratégique capitale et doit être réalisée par les collectivités publiques. On l'a entendu ce matin, tout le monde est d'accord. Par contre, quand j'analyse le décret et le message y relatif, un problème se pose, ceci a été relevé aussi par différents députés, notamment mon collègue Jean-Louis Romanens. En effet, dans le cadre de la constitution d'une société simple, la gestion de la société simple est effectuée par tous les associés et le consentement de tous les associés est nécessaire pour prendre des décisions. Là, je me mets sérieusement à douter de la possibilité de porter sur les fonds baptismaux la création de ce parc technologique, notamment avec au départ déjà certaines divergences d'opinion entre l'Etat de Fribourg et la ville de Fribourg. Si l'Etat investit de l'argent dans une politique foncière active, c'est pour valoriser cet acquis et pour lui donner l'envergure qu'on est en droit d'attendre. Malheureusement, la vision politique – et là, je le regrette – et stratégique des autorités de la ville de Fribourg et de son conseil général nous laisse déjà entrevoir des passes d'armes difficilement conciliables ne permettant pas de disposer de décisions constructives et positives pour l'avenir.

Dans ce décret, le politiquement correct doit être mis entre parenthèses et l'engagement financier initial de 12,5 millions va obligatoirement aboutir à des investissements colossaux pour donner l'envergure qu'on est en droit d'attendre de l'objectif posé au départ, soit la création notamment de ce parc technologique avec un partenariat privé-public. Le Grand Conseil, qui est la Chambre du peuple, doit mettre des sécurités dans l'engagement des deniers publics. Une chance est offerte à deux collectivités d'acquérir ces biens immobiliers; c'est bien! Par contre, je n'ai jamais vu jusqu'à aujourd'hui dans le monde économique des réussites et des avancées avec deux décideurs.

M. le Commissaire du Gouvernement, lors de son exposé d'entrée en matière, a dit qu'il voulait mener ce projet à bien. D'habitude quand il s'exprime, il utilise «mener ce projet à bon port». Justement, avez-vous déjà vu un navire avec deux capitaines arriver à bon port? Pour ma part, pas encore! Le leadership doit obligatoirement revenir à une des deux collectivités. Dans la vision qui nous est proposée, je n'ai aucune information sur l'autorité qui va exercer ce leadership. En cas de non-accord, si les parties ont les mêmes droits, il n'y a aucune possibilité de prendre des décisions et d'avancer. Le mettre dans le décret est difficile et c'est pour cette raison que je me contente de donner à l'Etat de Fribourg et également à la ville de Fribourg un droit d'emption au cas où des divergences

d'opinion se feraient jour et que ni l'Etat ni la ville ne trouve de solutions pour réaliser les buts recherchés. Il est indispensable de disposer d'un minimum de garanties de part et d'autre pour ne pas perdre l'avantage qui a été relevé ce matin de disposer de ce site, de ce bien immobilier, de le valoriser sur le plan cantonal, voire extracantonal.

C'est pour cette raison que je vous demande d'accepter cet amendement, qui permet justement d'avoir cette possibilité de retour et de donner un leadership à une des deux collectivités. En politique, malheureusement, ce n'est pas comme dans certaines croyances, l'espoir ne fait pas vivre. Par contre, je suis un peu comme Thomas, il me faut des actes concrets pour pouvoir consolider la situation. Jean-Louis Romanens l'a dit: en politique les gens changent et les idées changent aussi. Donc, plutôt concrétiser les deux choses de manière solide dans un décret que de laisser aller l'espoir sur des espérances qui ne sont pas garanties.

Mon amendement consiste à ajouter un article 3^{bis} (nouveau) ainsi libellé: «La Ville de Fribourg octroie un droit d'emption en faveur de l'Etat de Fribourg et inversement si les buts fixés de part et d'autre ne sont pas atteints.»

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Sans avoir consulté mon groupe mais en fonction des arguments déjà développés, je vous demande de ne pas accepter cet amendement pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, M. Losey a fait, comment dire, allusion à ce qu'il a appelé des divergences d'opinion entre la ville et l'Etat. Je sais de quoi on parle, M. Losey, il n'y a jamais eu de divergences entre le conseil communal et le Conseil d'Etat. Il y a eu, c'est vrai, un parti dans la ville qui a exprimé un avis différent. Cet avis a été exprimé au conseil général; il a été largement minorisé. Donc, à l'heure actuelle, on ne peut pas parler de divergences entre le conseil communal et le Conseil d'Etat, ni entre la ville et l'Etat. S'il y a une divergence d'opinions qui s'est exprimée, elle a été largement minorisée dans le cadre d'un débat qui a eu lieu au conseil général.

La deuxième chose. Vous parlez d'une société simple en disant qu'il faut l'unanimité. C'est vrai. Que se passe-t-il s'il y a divergences d'opinion? Régler la différence d'opinions en disant que si cela ne joue pas il faudra que l'un cède son terrain à l'autre. C'est un peu rapide! Il faut prévoir peut-être – c'est une des missions qu'on aura – des procédures dans l'hypothèse d'un blocage. C'est évident!

Troisième et dernier élément. Nous avons déjà dans le cadre de nos conventions, et là je laisserai M. le Conseiller vous relire les dispositions qui ont déjà été prises dans le cadre de la convention entre l'Etat et la ville, pris un certain nombre de mesures préalables, qui vont dans le sens de votre préoccupation, raison pour laquelle je ne vais pas transmettre la parole à M. le Conseiller d'Etat mais je vais laisser à M. le Conseiller d'Etat le soin de préciser exactement les termes de la convention qu'il a sous les yeux et que je n'ai pas.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je vais également dans cette direction en vous proposant de ne pas accepter

cet amendement. Je pense que le problème a été relevé et le message a été clair. Les deux premiers interlocuteurs sont dans la salle, je pense qu'ils ont compris le message. Mais, effectivement, comme l'a déjà dit mon collègue Jean-Louis Romanens, il faudra inviter le Conseil d'Etat et la commune à fixer et concrétiser leur convention pour effectivement éviter tout problème qui pourrait arriver.

Un deuxième élément, c'est que la deuxième partie de cet amendement semble être très, très floue si bien qu'elle risque de créer des questions d'interprétation.

C'est pour ces raisons que je vous propose de rejeter cet amendement.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je partage l'avis des préopinants en ce qui concerne le fond. Je crois que la préoccupation est exprimée et ça n'est pas par cet article 3^{bis} (nouveau) que l'on va résoudre le problème. Par contre, nous allons en créer un si nous acceptons un tel article. Je ne vois pas comment le Grand Conseil, dans un arrêté, peut décider que la ville de Fribourg octroie un droit d'emption. Si nous souhaitons une telle solution, il faudrait en faire la proposition à la ville qui de son côté devrait l'accepter par son législatif ou son exécutif et que nous, nous puissions le faire au Grand Conseil dans le sens d'un droit d'emption de l'Etat vis-à-vis de la ville de Fribourg.

On va donc poser un problème particulier au niveau juridique que je ne souhaite surtout pas.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Wir begehnen hier heute eine Heirat. Die Stadt Freiburg, der Kanton Freiburg. Warum nimmt die Stadt Freiburg den Kanton? Das ist die erste Frage, die ich mir stelle. Die Stadt Freiburg vermag es ja nicht, den Kauf zu tätigen. Das ist das erste Problem. Das sieht man heute immer wieder: Im Moment, in dem man heiratet, ist alles okay. Nach fünf, sechs Jahren ist die Scheidung aktuell. Und hier ist genau das Problem. Und das ist ein Antrag, der beiden Parteien das Recht gibt, weiterzugehen. Daher werde ich diesen Antrag unterstützen.

Le Rapporteur. La commission n'a pas été saisie de cet amendement; il est arrivé ce matin. Je crois que tout a été dit par les intervenants précédents. Je n'ai rien à ajouter.

Le Commissaire. M. le Député Losey a dit que je n'avais pas employé les termes «mener un projet à bon port». Bien entendu, si nous étions à Estavayer, nous pourrions parler de port, à Fribourg, c'est plus difficile!

Ceci étant dit, en examinant votre proposition, je ne pense pas qu'elle puisse être acceptée pour différents aspects, qui ont été développés tout à l'heure mais aussi juridiquement, comme l'a très bien relevé M. le Député Rey. A mon sens, je crois que les affaires sont bien réglées tout en admettant qu'il peut encore y avoir des divergences à l'avenir. Pourquoi avons-nous choisi la société simple? Parce que le but premier et le plus rapide était effectivement la société simple avec ses avantages et ses inconvénients, j'en conviens. Mais, dans n'importe quels systèmes – je vous en ai cité cinq

tout à l'heure – il y a des avantages et des inconvénients. Aujourd'hui, nous avons défini ensemble cette acquisition et je pense que nous devons aller ensemble sans mettre d'ajouts supplémentaires, qui pourraient compliquer. Je vous rassure aussi en lisant l'intégralité de ce qui concerne cet élément-là, qui a été signé le 30 novembre l'année dernière: «Etat et Ville définissent les grandes lignes suivantes: les surfaces seront utilisées essentiellement comme «surfaces stratégiques», c'est-à-dire un site présentant les meilleurs potentiels pour l'implantation de nouvelles entreprises et, pour le surplus, d'entreprises industrielles ou de services à forte valeur ajoutée». Ecoutez bien, c'est important de le dire parce qu'on parle souvent des activités commerciales dans ce canton: «les activités commerciales ou à faible valeur ajoutée sont exclues, dans le cadre des surfaces reconnues comme stratégiques; des solutions urbanistiques de qualité sont proposées et une utilisation rationnelle et mesurée du sol est assurée. A ce titre, la réalisation d'un parc technologique avec une nouvelle approche innovante sera examinée en priorité. En cas d'affectation d'une partie du terrain en zone ne correspondant pas à la définition d'une zone stratégique selon le plan directeur cantonal, l'Etat s'engage à revendre sa part à la Ville qui s'engage à lui racheter au prix payé lors de la première transaction avec Feldschlösschen, additionné des frais engagés par l'Etat (études assainissement, etc.)»

En plus, j'aimerais aussi préciser parce que je ne crois pas que cela a été fait tout à l'heure, il faut savoir que Feldschlösschen s'est adressé en premier lieu à la ville. Ensuite, l'Etat a pris le train avec la ville pour se mettre ensemble pour négocier puisqu'il y avait cette volonté de développement de notre canton par ce parc technologique ou d'innovation. Lorsque vous dites que la ville n'aurait pas pu acheter seule, c'est totalement faux; nous ne l'avons pas examiné! Ce n'est pas à moi de le dire. Je crois que la situation est claire, nous avons voulu agir ensemble. Là, je réponds aussi à M. le Député Josef Binz quand il évoque le mariage suivi du divorce. Si j'ai bien compris, le mariage c'est bien le seul contrat où l'on ne peut pas mettre comme clause que le divorce n'est pas possible, à mon sens!

Par conséquent, je vous demande de refuser l'amendement de M. le Député Losey.

La Présidente. M. le Député, maintenez-vous votre amendement?

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Compte tenu des informations plus précises fournies au sujet de la convention entre l'Etat et la ville de Fribourg, je retire mon amendement.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 précise le délai de paiement en 2012, en principe à la fin mars.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. L'article 5 dit que les amortissements des bâtiments se feront selon les règles habituelles.

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. En raison du montant de ce décret, le décret est soumis au référendum financier facultatif.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE,

UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 93.*

A voté non:

Ganioz (FV, PS/SP). *Total: 1.*

Rapport N° 253

sur le P2060.09 Heinz Etter (planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat)¹

Discussion

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Es geht auch hier um Flüssigkeit: Nicht um Bier, sondern um Abwasser. In Zukunft wird aber das Abwasser mindestens so wichtig wie das Bier werden. Der Bericht 235 gibt Antworten auf die im Postulat aufgeworfenen Fragen. So geht aus der Tabelle auf Seite 5 (im deutschen Teil) hervor, dass je grösser das Einzugsgebiet der ARA ist, desto kleiner die Betriebs- und Kapitalkosten pro Einwohner werden.

Neben den wirtschaftlichen Aspekten gilt es auch diejenigen des Gewässerschutzes zu beachten. Aus dieser Sicht arbeiten grössere Anlagen effizienter. Aufgrund des Postulates wurde gemeinsam mit den Kantonen Bern und Neuenburg einem spezialisierten Ingenieurbüro ein Mandat erteilt, welches bis Ende dieses Jahres Vorschläge unterbreiten wird, welche Anlagen sinnvollerweise zusammengeschlossen werden könnten und sollten. Es ist dann an der Politik, die nötigen Schlüsse zu ziehen.

Selbstverständlich sind das nicht kurzfristige Dispositionen. Als Zeithorizont muss wohl mit 10 bis 15 Jahren für die Umsetzung gerechnet werden. Für die Verantwortlichen der Verbände ist aber wichtig zu wissen, welches die langfristigen Ziele sind, damit nicht Investitionen getätigt werden, die aus dieser Sicht nicht sinnvoll sind.

Im Bericht wird auch ausgeführt, dass sich die Studie nicht nur auf die Region Murtensee beschränkt, sondern dass auch für andere Regionen oder sogar für das ganze Kantonsgebiet derartige Überlegungen gemacht werden sollen.

Aus Sicht des ARA-Verbandes Kerzers und Umgebung ist die Studie sehr sinnvoll und wertvoll, wofür den zuständigen Stellen und dem Staatsrat ein grosses Dankeschön gebührt.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich spreche hier kurz im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion.

Das Postulat von Heinz Etter hat in der Fachwelt und unter den Gemeinden eine rege Diskussion um die Zukunft der Abwasserreinigung im Seeland ausgelöst. Ich hatte persönlich Gelegenheit, an einer interkantonalen, respektive interkommunalen Versammlung zur Lancierung der Studie teilzunehmen.

Die Abwasserreinigung ist komplex geworden und der Aufwand wird in Zukunft weiter zunehmen. Der Bericht zeigt auf, dass grosse, zentrale Abwasserrei-

¹ Texte du rapport pp. 1280ss.

nigungsanlagen klar finanzielle Vorteile für die angeschlossenen Gemeinden haben. Der vorgelegte Bericht zeigt dies eindrücklich in einer Vergleichstabelle. Die ARA Sensetal beweist, dass grosse Verbände in diesem Bereich sehr effizient arbeiten und die spezifischen Kosten für die Reinigung bei grossen Anlagen im Vergleich mit kleinen oder auch mittleren Anlagen etwa die Hälfte betragen. Grosse Anlagen bieten auch technische Vorteile. Sie können besser auf schnell auftretende Schmutzstöße reagieren und diese abfedern, was mit kleinen Anlagen nicht möglich ist. In diesem Kontext ist es mehr als sinnvoll, die Problem der Abwasserreinigung gemeindeübergreifend, ja kantonsübergreifend anzugehen und zu lösen.

Für die ARA Kerzers muss aber relativ schnell eine Lösung gefunden werden, da hier die Probleme manifest sind und die ARA eigentlich an der Kapazitätsgrenze angelangt ist. Es ist sicher so, dass mit einer Übergangslösung und provisorischen baulichen Massnahmen diese Situation vielleicht noch einige Zeit bestehen kann, aber dann müsste man schon eine Lösung im interkantonalen oder interkommunalen Bereich finden. Der Kanton sollte es dabei nicht unterlassen, sein Geschick und allenfalls sanften Druck einzusetzen, damit eine möglichst umfassende, zukunftsorientierte Lösung gefunden wird.

Die Christlichdemokratische Fraktion begrüsst ausdrücklich, dass umfassende Studien nach dem gleichen Muster für das ganze Kantonsgebiet durchgeführt werden sollen, so wie dies im Bericht unter Punkt 7.2 erwähnt ist. Auf diesem Weg werden die knappen finanziellen Mittel im Gewässerschutz sicher optimaler eingesetzt als heute.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion hat den Bericht über die langfristige Planung der Abwasserreinigung in der Region Murtensee mit Interesse zur Kenntnis genommen.

Jede Installation, die wir uns leisten, braucht ihren Unterhalt. Dies gilt nicht nur für öffentliche Installationen, wir kennen das auch aus dem privaten Bereich. Dessen sind wir uns mit diesem Postulat wieder bewusst geworden.

Bundesgesetz und Bundesverordnung verpflichten uns zum Bau und zum Unterhalt der Abwasserreinigungsanlagen. Es geht heute um den Unterhalt, um Anpassungen oder um Zusammenlegungen und um Kosteneffizienz.

Murten und Kerzers liegen unmittelbar an den Kantonsgrenzen zu Neuenburg und Bern. Es ist daher richtig, dass gerade von Beginn weg Perimeter über die Kantonsgrenze hinweg festgelegt werden, in denen eine gemeinsame Abwasserbehandlung angegangen wird. Erfolgversprechend wird es bei so vielen Verhandlungspartnern sein, wenn für jede Gemeinde, jeden Partner sämtliche Details wie Kosten, bereits getätigte Investitionen, Umsetzungsplanung, Finanzierung oder auch die Dringlichkeit der Anpassung genau abgeklärt und transparent gemacht werden.

Wir danken dem Staatsrat für seine sorgfältige Behandlung der Problematik und wir begrüssen natürlich auch die Ausweitung der Studien auf den übrigen Kanton.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Das Postulat unseres Kollegen Heinz Etter greift ein Problem auf, mit welchem verschiedene ARA's je länger je mehr konfrontiert werden. Das heisst, viele Stationen kommen an die Grenzen ihrer Kapazität und/oder die Anlagen sind nicht mehr zeitgemäss und müssen nachgerüstet werden. Deshalb ist es wichtig und richtig, wie der Bericht aufzeigt, dass überregionale und überkantonale Visionen gesucht und entwickelt werden. Auch wenn diese auf Anhieb nicht sehr einfach erscheinen, ist das wohl der richtige Weg. Zwar haben zum heutigen Zeitpunkt nicht alle Stationen den gleichen Zeitdruck für Erweiterungen oder Anpassungen. Umso wichtiger ist eine langfristige, überkantonale Planung. Unsere Fraktion und ich persönlich begrüssen und danken deshalb für die im Bericht aufgezeigte Möglichkeit, wie die Abwasserreinigung in Zukunft im untersuchten Gebiet überregional gelöst werden könnte.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Alles Bier wird einmal Abwasser – insofern ist die Platzierung dieses Punktes nach der Diskussion über Cardinal absolut richtig. Vielen Dank dem Büro dafür.

Unsere Fraktion hat diesen Bericht studiert und ist, wie meine Vorrednerinnen und Vorredner auch betont haben, froh über diesen Bericht. Wir sind auch froh, dass Heinz Etter die Frage aufgebracht hat.

Wir unterstützen die in diesem Bericht erwähnten Bestrebungen, überregional und interkantonal zu denken und auch zu arbeiten. Das Abwasser verdient eine vermehrte und auch eine längerfristige Beachtung und Betrachtung und insofern ermuntern wir den Staatsrat, die getroffenen und vorgeschlagenen Massnahmen auf den ganzen Kanton auszudehnen, sie wirklich umzusetzen und wir hoffen, dass diesem Projekt, diesen Projekten der nötige Erfolg beschieden ist.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'ensemble des députés qui se sont exprimés et qui semblent satisfaits de ce rapport. Le travail n'est pas terminé, puisque ce n'est que la première phase, la définition du périmètre d'étude, la détermination de trois scénarios, phase financée par le canton. Maintenant, il faut passer à la phase 2 qui est en préparation. Il s'agit d'une planification des mesures nécessaires pour les trois scénarios avec une participation du canton de 50%. Nous sommes en discussion pour avoir la même parité avec les autres cantons, à savoir Berne et Neuchâtel. La fin de cette phase est prévue pour 2012. La suite sera la réalisation qui est à la charge des communes, respectivement des associations de communes.

J'ai eu l'occasion de présider une association d'épuration intercantonale et je crois pouvoir dire qu'ici le canton a été pionnier dans ce domaine, dans la mesure où nous avons de grandes stations d'épuration par rapport à d'autres cantons, en particulier le canton de Vaud. M. le Député Heinz Etter a dit tout à l'heure que lorsque les stations sont plus grandes c'est plus économique, également en termes de qualité des rejets. La problématique devient plus pointue actuellement avec les micropolluants, raison pour laquelle il est important de revoir la deuxième génération de stations

d'épuration avec ses éventuelles restructurations. Je vais encore signaler qu'il y a des démarches similaires notamment dans la région de Payerne. Nous avons déjà identifié les problématiques avec les différentes stations. Il s'agit de poursuivre ce travail pour que l'on puisse le réaliser, puisque c'est un bien commun. C'est du développement durable.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

La Présidente. Je vous signale que notre collègue Charles de Reyff a participé aujourd'hui à sa dernière séance du Grand Conseil. Je tiens à le remercier très sincèrement pour tout le travail qu'il a effectué pendant les sept années passées au sein de notre Parlement et formule mes meilleurs vœux pour son nouvel avenir professionnel. Merci Charles et bon vent!

Wir haben somit die Geschäfte der Junisession beendet. Ich danke Ihnen. Ich wünsche Ihnen eine schöne und erholsame Sommerpause.

Je vous donne rendez-vous au mois de septembre. Passez un bel été!

- La séance est levée à 12 h 05.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
